50¢

CITÉ LIBRE

XVe année No 78 — JUILLET 1965 — NOUVELLE SÉRIE

• SIDBEC

• VIETNAM

• AGRICULTURE

• UNIVERSITÉ

DES TEXTES DE :

Maurice BLAIN • *Albert BRETON* • *Claude BRUNEAU*
Yvon GAUTHIER • *Yerri KEMPF* • *Marc LALONDE*
Jean PELLERIN • *Maurice PINARD* • *Pierre E. TRUDEAU*
Michel Van SCHENDEL

SOMMAIRE

XVe année, No 78
Juillet 1965

revue mensuelle

Comité de rédaction

Directeur :
Jean Pellerin

Rédacteurs :
Maurice Blain
Charles Taylor
Jacques Tremblay

Chroniques :
Yerri Kempf
Alain Pontaut

Collaborateurs :
Guy Fournier
André Lussier
Alice Parizeau
Gérard Pelletier
Pierre-E. Trudeau

Secrétariat :
Nina Bruneau
1420 ouest, Bernard
Montréal 8e
Tél. : 277-9131

•

Editeur propriétaire
Le Syndicat coopératif d'édition Cité Libre

Imprimé à Montréal par
Pierre Des Marais Inc.

Autorisé comme envoi postal
de deuxième classe
Ministère des Postes
Ottawa

Administration et
Vente d'anciens numéros :
Cité Libre
5090, rue Papineau
Montréal 34
Tél. 526-3361

Abonnement annuel : $3.50
Abonnement de soutien : $10

Vente au numéro :
Distribution Laval
590, boulevard Pie IX
Montréal — Tél. 527-2479

CITÉ LIBRE

NOUVELLE SÉRIE



pointes sèches

LE SCANDALE SIDBEC, C'EST LE SCANDALE LESAGE

A son tour, le problème de SIDBEC est devenu celui de la nationalisation. Pris sous le feu sournois mais nourri d'une rue Saint-Jacques toujours susceptible de montrer de quel bois elle entend que l'on se chauffe (qu'on se rappelle l'affaire des syndicats financiers au début de 1964 et quelles en furent les suites), Lesage hésite, recule, penche, sera quand même contraint d'avancer sous l'effet de pressions contraires.

Par la faute de deux de ses ministres, Kierans et Lévesque, qui en ont forcé au moins cinq autres à rentrer dans la bagarre, il se voit acculé à des choix qui lui répugnent, qu'il avait cru pouvoir esquiver sans coup férir en confiant la sidérurgie québécoise à la Société générale de financement. Peine perdue. La balle, mal lancée, lui revient huit mois plus tard. Cette fois, c'est grave. Pour s'être mis la tête sous le bras quand on lui demandait de poser correctement un simple problème de structure, Lesage est forcé aujourd'hui de régler un problème politique qui dépasse de loin celui de la sidérurgie. Voyons d'abord comment cela a pu se faire.

Voulant écarter le risque d'un conflit trop ouvert avec le cartel canadien de l'acier, mais quand même désireux de donner suite aux études entreprises sous l'autorité de son gouvernement, il avait cru malin — et peu compromettant — de rassurer à la fois ses bailleurs de fonds et les ministres, techniciens, syndicalistes, journalistes, leaders d'opinion sans lesquels jamais le projet n'aurait vu le jour. À l'intention des premiers, il a fait de SIDBEC une entreprise privée qu'il a pris soin de mettre à l'abri des contrôles étatiques. En signe d'accord avec les seconds, qui faisaient valoir que, sans le secours des fonds

gouvernementaux, une sidérurgie québécoise eût été dominée de l'extérieur, il a constitué *"tout le capital de la SIDBEC"* en argent d'État.

Nous insistons sur ce fait, que les rares journalistes qui aient étudié la question ont ignoré. Tout le capital de la Sidbec est en effet, directement ou indirectement, du capital d'État constitué selon la combinaison de trois apports :

1) Le gouvernement a mis dans l'affaire les $5 millions qui représentaient sa part (le quart) dans la capitalisation de la SGF. Il y a ajouté $20 millions de capital à dividende différé. Soit $25 millions, sur un capital-actions total possible de quelque $60 millions.

2) Il a offert sa garantie d'État à la vente des obligations de la sidérurgie.

3) Les quelque $35 millions d'actions qui resteront à fournir seront constitués par l'attribution de plusieurs actions de cinq dollars offertes en prime gratuite pour chaque achat d'une tranche de mille dollars d'obligations. L'État assumant la responsabilité finale du remboursement de ces obligations, il se trouve par conséquent à offrir lui-même le reste de la capitalisation de l'entreprise.

En constituant donc *"tout le capital de la SIDBEC"* en argent d'État, le gouvernement plongeait dans l'équivoque. Ces structures portaient à faux. Car l'État se refusait à lui-même le droit de participer aux décisions d'une entreprise dont il portait tout le poids financier. Lesage créait la fiction d'une entreprise privée qui, de fait, était une entreprise publique.

En tant qu'entreprise privée, elle n'aurait eu de compte à rendre qu'à elle-même et n'aurait été la pièce maîtresse que de son propre édifice, soumis en fin de compte à la règle des intérêts nord-américains de l'acier. Mais, en tant qu'entreprise publique, elle devait avant tout se plier aux impératifs d'un aménagement économique du territoire québécois dont elle serait un maître-atout. Si timide qu'en puisse être la formulation par les soins du Conseil d'orientation économique, les intérêts de l'aménagement sont loin de coïncider avec ceux du développement de l'industrie privée. Envisagés même d'un point de vue conservateur ou « gestionnaire », comme c'est le cas présentement, ils commandent des initiatives d'infrastructuration que le capitalisme canado-américain ne s'est jamais soucié de prendre au Québec.

Ainsi, la SIDBEC était livrée à d'insolubles contradictions. Laissée à elle-même, elle devenait le siège d'un conflit structurel, autrefois latent, aujourd'hui ouvert. Elle symbolisait l'irrésolution fondamentale et l'absence de politique de celui qui prétend incarner le gouvernement et apporter chaque semaine à « son peuple » de belles et sonnantes réalisations. On le lui a fait comprendre. Ministres et conseillers s'en sont chargés. La bombe a éclaté. Diverses associations populaires en ont relancé les morceaux, sous l'impulsion de la S.S.J.B. dont l'intervention « cléricalise » en quelque sorte le débat. C'est une bombe politique. Car le scandale SIDBEC est en réalité le scandale Lesage. Le premier ministre y risque sa réputation. Apparemment, il le sait. L'occasion est tentante pour l'Union nationale qui, comme par hasard à ce moment-là, se prononce pour l'étatisation de l'entreprise.

On n'y coupera pas. La nationalisation est inévitable. Mais il est intéressant de souligner que, jusqu'à présent, elle ne l'était pas. Pourquoi nationaliser, dès lors que le résultat recherché peut être obtenu par des contrôles étatiques dont les techniques financières du capitalisme fournissent le modèle...? Je ne me fais pas, bien entendu, l'apôtre de telles méthodes. Mais on ne demande pas ici de faire un choix idéologique qui, d'ailleurs, ne justifie pas théoriquement l'utilité d'une étatisation en régime de capitalisme « gestionnaire ». Le capitalisme d'État que le Québec entend pour l'instant pratiquer suppose des techniques souvent plus économiques et même plus efficaces que la nationalisation. C'est grâce à elles que l'Italie, de tous les pays d'Europe occidentale celui où les contrôles étatiques sur les divers secteurs de l'industrie sont le plus actifs, a pu accomplir une remarquable expansion depuis la guerre. Dans le cas de la sidérurgie québécoise, l'essentiel était de s'assurer qu'elle pratiquât une politique de prix conforme, non pas à l'expansion inconditionnelle de l'industrie secondaire de l'Ontario et des États-Unis au Québec, mais au progrès ordonné d'une industrie nationale québécoise. Cela eût été techniquement possible en désignant, dès l'automne dernier, lors de la création de la SIDBEC, une majorité de représentants qualifiés de l'État au conseil d'administration de la nouvelle entreprise.

S'il l'avait fait, s'il avait posé comme condition à la S.G.F. qui, n'ayant pas le choix, l'eût vraisemblablement acceptée, le contrôle de l'État sur les décisions de l'entreprise, Lesage ne serait pas aujourd'hui contraint d'aller plus loin encore.

Car le fait est qu'il y sera contraint. La situation n'est plus la même. Elle a pourri. Elle a impatienté tout le monde. Il est apparu que seules des solutions radicales garantiraient l'avenir de la Société. Il n'est plus possible que la SIDBEC demeure ce qu'elle était. Mais il n'est pas davantage possible que, pour la remettre en selle et lui permettre de retrouver son prestige auprès des milieux d'affaires comme auprès de la population, l'on se contente de faire « aujourd'hui » ce qui aurait dû être fait hier. Car, aujourd'hui, par la force des choses, les structures de l'entreprise sont attaquées. La participation de délégués de l'État ne les remettrait pas en question. On voit mal, au demeurant, de quelle stabilité pourrait être la coexistence des représentants de l'entreprise privée et de ceux du gouvernement, une fois l'indécision de ce dernier impitoyablement mise à nue. Pour se relever de sa faiblesse publique, l'État se voit obligé d'assumer la totalité de sa force.

À cet argument viennent s'en ajouter d'autres, d'ordre financier. On a fait valoir que la disproportion entre le capital-actions prévu et le capital-obligations, entre capital de risque et le capital d'emprunt (quatre fois supérieur) forcerait bientôt le gouvernement à consentir une nouvelle mise de fonds. S'il doit assumer tous les risques, pourquoi ne prendrait-il pas toutes les responsabilités ? D'autre part, il est absolument nécessaire que l'entreprise soit indépendante du cartel de l'acier. Autrement, elle aurait tendance à aligner ses prix de vente sur ceux de Hamilton, c'est-à-dire à maintenir l'actuel état de choses favorable à l'Ontario, défavorable au Québec, et à laisser à des contrôles extérieurs le soin de présider au développement unilatéral de l'industrie secondaire québécoise. Dans les faits, elle tendrait à devenir une succursale des Quatre Grands de la sidérurgie canadienne (STELCO, DOSCO, DOFASCO, ALGOMA STEEL). La SIDBEC n'aurait plus de raison d'être. Si l'indépendance est un prérequis, la meilleure garantie, qui n'est pas absolue toutefois, est encore de confier toute l'affaire à l'État.

Au fond, l'affaire SIDBEC, c'est un cas type. Elle révèle de façon exemplaire qu'au Québec il est impossible de s'en sortir sans recourir à des mesures radicales. Techniquement parlant, la nationalisation n'était pas une nécessité. Qu'elle le soit devenue est attribuable à la dépendance de structures et d'un pouvoir qui ont toujours hésité à la contester et qui, ainsi, ont aggravé les choses au point de rendre inévitable le radicalisme de la pensée et de l'action. Dans le contexte d'une économie dominée, l'interaction des phénomènes économiques, politiques et psychologiques de la dépendance donne un caractère de nécessité à ce qui, ailleurs, revêtirait celui de la contingence. La pente à monter est si ardue, raide, obstruée d'obstacles, le temps dont on dispose est si court que, quels que soient au départ les itinéraires désirés, l'accord doit se faire, et se fera nécessairement sur le seul qui convienne. Et cela vaut pour un Lesage, malgré Marler, comme pour tout le monde.

À ce stade, deux problèmes se posent. Un problème politique particulier au premier ministre et à son gouvernement, et un problème plus fondamental qui, au rebours du premier, ne pourra trouver de solution immédiate. Le problème de Lesage, c'est de sauver la face. C'est aussi de rendre acceptable à Marler et à la rue Saint-Jacques la pensée de Kierans et Lévesque. Les prétentions de la DOSCO à accaparer une bonne part du marché québécois s'étant, nous dit-on, révélées du bluff, il sera peut-être praticable de faire avaler la pilule aux courtiers de la sidérurgie canadienne et aux syndicats financiers, — que l'on retrouve à chaque tournant important de la politique québécoise. Il y a là, certes, une épreuve de force que les éléments les plus conscients du gouvernement tentent de résoudre avec les moyens du bord. C'est à cette lumière qu'il faut comprendre la nouvelle de l'adjudication d'un emprunt de $50 millions de l'Hydro à une maison de courtage new-yorkaise qui offrait un taux de rendement très économique. Les "investment dealers" auxquels les agences de l'État confient habituellement le partage du gâteau en ont été pour leurs frais et leur surprise. Nul doute que les éléments anti-rue-St-Jacques du gouvernement ont trouvé belle l'occasion de leur faire comprendre par anticipation que, sur un marché finalement assez diversifié, on pourrait trouver bien des manières de vendre les quelque $200 millions d'obligations de la sidérurgie et, ainsi, de forcer la main aux

fiefs financiers. Tel est l'art de passer par le chas d'une aiguille. C'est l'art qu'avec une fortune diverse pratiquent les Sioux de notre "réserve".

Restera à plaider la cause devant la population. Le problème politique sera de reculotter Lesage au plus vite. À cette fin, il aura encore une fois l'appui de ses ministres. Qui sait ? le reculottage se fera peut-être solennellement derrière l'isoloir des grandes bacchanales électorales.

L'autre problème, que je ne veux ici qu'esquisser, c'est de savoir à quoi servira la nationalisation. J'entends, non pas simplement si elle permettra d'intégrer les régions, non pas si elle réalisera la rencontre de deux axes industriels nouveaux, Montréal-Québec et Shawinigan-Victoriaville, mais plus fondamentalement si elle instaurera les bases d'une nouvelle politique, enfin tournée vers le progrès. Nous avons des instruments, Hydro-Québec, Caisse de dépôts et placements, sidérurgie. Mais, entre les mains d'un État dépendant de ses bailleurs de fonds, de tels instruments peuvent aussi bien accroître la domination de ces derniers que stimuler une émancipation réelle. C'est là un problème politique de fond que la possession des instruments ne règle pas. Et que Lesage n'est ni intellectuellement ni politiquement équipé pour résoudre. ★

par Michel van SCHENDEL

15 juin 1965.

LE RAPATRIEMENT DE L'UNIVERSITÉ

LE rectorat de M. Roger Gaudry, à l'Université de Montréal, parait s'ouvrir sous les auspices de la clairvoyance et de l'audace, et engager, devant l'opinion publique, une ère de réformes jusqu'à présent inaugurées dans le secret et par conséquent toujours menacées de revisions.

Dans cette perspective, il faut attacher la plus grande importance à la conférence que donnait récemment le nouveau Recteur, devant la Fédération canadienne des sociétés biologiques, en congrès à Ottawa. En effet, ses réflexions sur l'université s'efforcent de préciser une pensée et une politique et préparent des transformations majeures de statut et de structures. Après dix ans de discours consacrés aux projets de constructions, ces propos tonifient. A chaque époque ses problèmes, il faut croire . . .

La communication de M. Gaudry se résume à quatre propositions principales, qu'un examen attentif révèle intimement liées entre elles :

1 — La Commission Parent a fait oeuvre de sagesse en recommandant : a) que les trois seules universités de Montréal, McGill et Laval soient autorisées à décerner tous les grades académiques; b) que les trois autres universités de Bishop, Sherbrooke et Sir George Williams se limitent à certaines disciplines et s'abstiennent de doubler les grandes institutions sans justification de population étudiante, d'installations et de personnel enseignant; c) que la compétence des futures universités à « charte limitée » n'excède pas le niveau du baccalauréat.

Voilà qui affirme avec la plus grande fermeté la vocation exclusive d'universités « à part entière » des trois grandes maisons. Non pour maintenir une sorte d'hégémonie de prestige intellectuel, mais pour préserver une hiérarchie organique de statuts entre les institutions, selon les compétences du savoir, les exigences d'unité et d'harmonie du système, les besoins différenciés des clientèles scolaires, et prévenir une prolifération en « universités » d'instituts, de collèges et d'écoles impuissants à dispenser un enseignement et une formation de style et de dimension universitaires.

Sans doute, le Recteur n'a pas défini ce qui constitue et distingue une véritable communauté universitaire. Mais sa prise de position témoigne d'une préoccupation dominante, sinon d'un dessein explicite, qui conduira fatalement cette communauté à réévaluer sa responsabilité intellectuelle et à repenser sa fonction sociale. La Commission de l'enseignement universitaire, au Conseil Supérieur de l'Education, devra examiner très bientôt un certain nombre de problèmes urgents qui concernent directement l'université : transformations, structurelles et pédagogiques, en cours au Secondaire; exigences fiscales de la Fédération des collèges classiques; demande de charte universitaire du collège Loyola; constitution prochaine des instituts; politique de la Faculté des Arts, système de l'Extension de l'enseignement . . . Le souci actuel du Recteur souligne combien il est impérieux de ranimer une véritable pensée universitaire qui préside à l'organisation intellectuelle et institutionnelle du savoir.

2 — L'Université de Montréal ne se distingue pas parce qu'elle est catholique, mais parce qu'elle est une des plus grandes universités françaises du monde.

La première proposition, qui n'est pas nouvelle, exprime une volonté de progrès. Dans le contexte des réformes qu'elle annonce, la seconde marque une rupture avec la doctrine traditionnelle, justifie par l'évidence acquise des faits une règle politique pour les esprits et situe notre société des idées à un point de non retour.

Rien ne nous permet de penser que la formule du Recteur ne soit qu'un effet de rhétorique. Elle signifie en clair le projet d'inscrire, dans le statut même de l'institution, la distinction du profane et du sacré, la fin d'une coordination organique entre l'Eglise de Rome et la société civile, et surtout la primauté de l'intelligence sur la foi en tant que raison d'être de l'université. La simple rigueur logique devra conduire ce projet à ré-introduire dans la notion d'université, et pour la première fois un Recteur réclame publiquement la chose sans prononcer le mot, son caractère naturel et fondamental de laïcité.

Avec quelques universitaires, j'ai tâché de démontrer (CITE LIBRE, No 74, février 1965 : L'université à l'heure de la réforme) pourquoi la **démocratisation** de l'université, placée au premier rang des grands objectifs de la réforme de l'enseignement, passait nécessairement par une **réforme de statut,** et comment cette réforme de statut commençait par la **laïcité.**

Le premier parmi ses pairs, M. Gaudry a-t-il annoncé le même processus de démonstration ?

3 — L'Université de Montréal est ouverte à toutes les croyances religieuses. Toutes ses facultés, sauf celle de Théologie, sont dirigées par des laïcs, et même un de ses doyens est de confession protestante . . .

Pour ceux qui en douteraient encore, il a simplement rappelé cette « évidence des faits ». L'Eglise a déjà évacué la plupart des avenues du pouvoir de gouvernement; le Chancelier a relégué aux oubliettes l'usage de ses prérogatives d'inquisition en matière d'orthodoxie et de morale; le serment d'allégeance catholique est tombé en désuétude; quatre laïcs ont succédé aux clercs dans les fonctions de gouverneurs; un doyen, un vice-doyen et des professeurs appartiennent ouvertement à des confessions non-catholiques, et même quelques-uns sont agnostiques; l'université accueille des étudiants de toutes religions.

Conclusion : l'université est en fait devenue une institution d'inspiration chrétienne, au même titre que la société qu'elle représente, et paraît irréversiblement engagée dans un pluralisme nécessaire.

Encore que la seule présence de doyens laïcs, par hypothèse, ne constitue pas une garantie absolue de tolérance religieuse, du moins cessent-ils, comme symboles et instruments officiels, d'associer le magistère universitaire au pouvoir de l'Eglise et aux valeurs de la foi.

Or ces faits commencent à peine à nous enseigner leurs conséquences inéluctables sur la conception et le statut de l'université.

4 — Il est très probable que le Recteur actuel de l'Université de Montréal soit le premier et le dernier laïc à être désigné avec l'approbation de Rome. En effet, une nouvelle charte civile pourrait réserver aux Gouverneurs, plutôt qu'au Chancelier (l'Archevêque de Montréal, tant en vertu de la charte civile que de la charte pontificale) la compétence de désigner les prochains Recteur et Vice-Recteur.

Paradoxalement, c'est une de ces conséquences visibles (la nomination d'un Recteur laïc) qui nous fait prendre conscience de l'origine et de l'étendue d'une profonde évolution dans les faits. Tant nous sommes attachés aux symboles de l'autorité et négligeons d'apercevoir le clivage du rapport des forces . . .

« Désormais », nous avertit M. Gaudry, Recteur et Vice-Recteur pourront détenir toute leur autorité du seul pouvoir civil.

Dans le climat de tension qui sévit actuellement entre le gouvernement de l'université et une fraction importante du corps professoral, à propos de la réforme de la charte, la prévision du Recteur soulève au moins deux questions, toutes deux chargées d'ambiguïtés :

A — S'agit-il d'un rapatriement de la constitution universitaire et, avec l'abandon de la charte pontificale (comme vient de la décider l'Université d'Ottawa, pour l'institution publique), d'une retraite totale et délibérée de l'Eglise ? Mais alors, il n'y a dans cette solution aucune position de repli puisque cet abandon comporte aussi la démission de l'Archevêque à titre de Chancelier et l'abrogation des pouvoirs de l'Eglise, exercés par lui, de désigner d'office quatre des douze membres du Conseil des Gouverneurs. Conséquence : le statut même du Conseil des Gouverneurs sera la pierre d'angle d'une nouvelle charte.

Ou bien plutôt d'un simple transfert dans l'origine, civile au lieu d'ecclésiale, de l'autorité des deux officiers, de nature à dessaisir le Chancelier-Archevêque de prérogatives qui gênent un réaménagement mesuré des rapports Eglise-Etat ? Sans doute leur nomination par le Conseil des Gouverneurs peut passer pour un progrès de la démocratie, et le partage des sources de l'autorité, un assouplissement du caractère autocratique des structures.

Mais là, je le crains, nous guette une illusion généreuse. Car, dans la seconde hypothèse, le vice fondamental de la charte universitaire demeure :

celui de la dualité des pouvoirs, que seule la révocation définitive de la charte de Rome pourra extirper. Il faudra tôt ou tard trancher le débat et rompre avec les inconvénients du compromis. L'option décisive appartient au Chancelier, qui tient la clef de toute réforme durable, et dans des conditions difficiles a sans cesse préparé la politique d'un « aggiornamento » où la liberté avançait inexorablement.

Il n'est nullement nécessaire pour autant de souhaiter l'absentéisme de l'Eglise. Elle pourra, par la présence morale de l'Archevêque, s'assurer un rôle consultatif et continuer, avec une liberté retrouvée, d'être associée à l'Etat dans l'oeuvre universitaire. Cette présence, c'est la notion même de laïcité qui l'appelle.

B — La désignation des Recteur et Vice-Recteur par le Conseil des Gouverneurs constitue une approche, mais insuffisante, de démocratisation des cadres supérieurs de l'Université. Saine dans son principe d'élection, cette solution ne pourra que réduire l'autorité et la liberté attachées à leurs fonctions aussi longtemps qu'ils tiendront leur pouvoir des Gouverneurs, c'est à dire de l'irresponsabilité même du régime. Seule l'accession du corps professoral au Conseil des Gouverneurs peut mettre fin au règne du pouvoir « qui vient d'en haut ».

« L'université aux universitaires », écrivait naguère un professeur. Je souhaiterais, pour ma part, que les Recteur et Vice-Recteur, élevés au rang de Chancelier et de Recteur, soient élus au suffrage de leurs pairs, doyens, vice-doyens, professeurs, et que le Conseil des Gouverneurs soit tenu de ratifier leur élection.

Est-il trop subversif d'espérer que les deux universitaires les plus éminents **tiennent leur mandat de la communauté intellectuelle** qu'ils seront appelés à représenter, diriger et inspirer ? Ou pessimiste de craindre que l'université, pourtant la première investie de l'honneur de la défendre partout ailleurs dans le monde, et parfois au prix de sa liberté, soit ici la dernière société où la démocratie aura droit de cité ? ★

MAURICE BLAIN

COMMERCE DE MORT

UNE communication publiée en première page du *New York Times* le 24 mai dernier, et signée Jack Raymond, levait quelque peu le voile sur une querelle sourde mais fort révélatrice qui va s'envenimant chez les grands alliés de l'Ouest au sujet du trafic des armes. La querelle est devenue à ce point aiguë que les Etats-Unis ont cru devoir proposer récemment la création d'un « marché commun des armements ». La *Private Enterprise* d'Europe occidentale s'est naturellement empressée d'applaudir à cette proposition américaine. Avant que ce futur « marché commun des armes » ne parvienne à assurer la parfaite connivence des « marchands de bombes » en Occident, et avant que la querelle qui les divise présentement ne s'apaise dans les bas-fonds de leur silence complice, voyons un peu de quoi il s'agit[1].

Avec des ventes se chiffrant maintenant à un milliard cinq cents millions de dollars par année, les Etats-Unis sont devenus les plus grands trafiquants d'armes au monde. Ils viennent en compétition, non seulement avec l'Union soviétique sur le plan stratégique, mais également avec la Grande-Bretagne et la France sur le plan économique.

Le *New York Times* signale, en passant, que les Etats-Unis entretiennent, au coût annuel de $500,000, un organisme spécialement conçu pour promouvoir la vente des armements américains en Europe occidentale. (On sait que les grands fabriquants d'armes, de nos jours, vendent leur quincaillerie un peu à la façon des grands couturiers, leurs robes. Ils encouragent l'achat des dernières « créations » !)

Toujours est-il que l'organisme chargé de promouvoir la vente des armes américaines a pignon sur rue en Europe. En plus des crédits gouvernementaux officiels, il jouit aussi de subventions discrètes et substantielles provenant du *Pentagone,* et de ce fait, il encourt les critiques acerbes des journaux de Paris et de Londres qui ont, eux aussi, leurs marchands d'armes.

Ainsi, vers la fin de mai, le correspondant militaire du *Daily Telegraph,* le brigadier W.F.K. Thompson, a formellement accusé Washington de faire des pressions indues pour que l'Allemagne fédérale achète des armements américains de qualité inférieure à ceux produits en Grande-Bretagne.

Evoquant pharisaïquement les méfaits du « commerce de la mort », le brigadier Thompson dénonce la prétendue uniformisation des armements à l'intérieur des cadres de l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord (OTAN). « Jusqu'ici, dit-il, l'uniformisation, selon la conception américaine, a voulu dire acceptation par les autres des idées et des armes des Etats-Unis. »

Signalons, en passant, que plusieurs au Canada pourraient souscrire à ce jugement du correspondant londonien. Le Canada a encore frais à la mémoire la piteuse mise au rancart de l'Avro et des Bomarcs par les puissants oracles américains du « commerce de mort ».

Il va sans dire que les Etats-Unis ne prisent guère les allusions au « commerce de mort ». Les

hauts fonctionnaires américains protestent pour dire que leur pays n'a rien du mercantilisme des marchands de tapis, lesquels seraient prêts à vendre n'importe quoi à n'importe qui, *dans l'unique but de remédier au déséquilibre de la balance des comptes.*

Cette protestation et, en particulier, la référence significative au grave problème de la balance des comptes aux Etats-Unis, mettent en lumière des faits révélateurs.

C'est un fait, par exemple, que les dépenses encourues pour l'entretien des troupes américaines d'occupation en Europe excèdent de un milliard cent millions de dollars les recettes provenant de la vente des armes américaines à l'étranger. Dès lors, la question se pose de savoir s'il est vrai que les Etats-Unis cherchent à imposer à leurs alliés des armements et de l'équipement militaire fabriqués chez eux, *dans le but de remédier au déséquilibre de leur balance des comptes.*

Une dépêche récente annonçait que M. Henry J. Kuss, secrétaire-adjoint à la Défense, et responsable de la promotion des ventes d'armes américaines en Europe, vient de se voir décerner, par le secrétariat américain de la Défense, une médaille en reconnaissance des services rendus.

M. Kuss a évidemment profité de la circonstance pour tenir des propos bien sentis et y aller de quelques projections pour l'avenir. L'industrie des armes aux Etats-Unis, a-t-il dit, peut désormais envisager la possibilité d'exporter pour un montant annuel de cinq milliards quatre cents millions de dollars d'ici 1967.

En 1971, a-t-il ajouté, le marché d'exportation des armes américaines pourra même atteindre entre dix et quinze milliards de dollars. S'abandonnant à sa faconde, le haut fonctionnaire a franchement avoué, en conclusion, que les efforts poursuivis par les Etats-Unis en vue de promouvoir la vente d'armements et d'appareils américains à l'étranger visaient surtout à favoriser un meilleur équilibre de la balance des comptes.

Il arrive parfois — aux Etats-Unis surtout — que la vérité sorte de la bouche d'un candide subalterne. On comprend qu'un fonctionnaire d'un enthousiasme pareil mérite une médaille. On devine aussi (si besoin en était) de quelle manière ce lucratif « commerce de mort » constitue désormais la pierre de touche d'une guerre froide éminemment profitable.

Quand on produit des armes sur une pareille échelle, il tombe sous le sens qu'il faut en stimuler la vente à tout prix. Et ce stimulant, comment résister à la tentation de le pratiquer surtout au sein de ces cercles de familles que sont l'OTAN, l'OTASE, le CENTO et l'OEA ? C'est précisément à cette tentation que les Etats-Unis succombent sans retenue aucune.

Mais, objectera-t-on, il y a gros à parier que l'Union soviétique en fait autant.

Le correspondant du *New York Times* dit que la plupart des relevés en ce qui concerne les ventes d'armes que l'Union soviétique aurait effectuées à l'étranger indiquent des chiffres de beaucoup inférieurs au total annuel de $1.5 milliard des Américains. D'ailleurs, explique-t-il, il est facile de comprendre que les Etats-Unis puissent surclasser l'URSS sur ce chapitre. L'industrie américaine des armes compte surtout comme clients les grandes puissances de l'Europe de l'Ouest — notamment l'Allemagne de l'Ouest et l'Angleterre.

Dans son numéro du 7 juin 1965, l'hebdomadaire américain *The Nation* parle de la déconvenue de Bonn lorsque le président Nasser d'Egypte apprit que la vente d'armes américaines à Israël s'était effectuée par l'intermédiaire de l'Allemagne de l'Ouest. Et *The Nation* de citer une dépêche d'un correspondant de l'*Economist* de Londres (11-20-65) à Bonn qui établit qu'en plus de l'aide à Israël, le budget de l'Allemagne fédérale prévoit pour environ quinze millions de livres sterling d'aide militaire à l'Ethiopie, la Guinée, l'Inde, la Lybie, Malagasy, la Nigéria, le Pakistan, la Somalie et d'autres pays.

Ces armes soi-disant « allemandes » sortent des arsenaux de la Bundeswehr, lesquels sont par ailleurs alimentés par les alliés de Bonn, et en particulier, par les Etats-Unis. Comme on le voit, les Etats-Unis ont, dans l'Allemagne de l'Ouest, un client précieux.

L'URSS, par contre, n'a que des clients pauvres . . . Aussi, le chiffre total des ventes d'armes soviétiques à l'étranger depuis le début de la guerre froide, s'élèverait, dit-on, à un peu plus de $3.5 milliards. Nous sommes loin du $1.5 milliard annuel des Etats-Unis. On croit savoir que les ventes d'armes soviétiques à l'étranger l'an dernier n'auraient pas excédé les $400 millions.

Il ne semble faire aucun doute que le trafic des armes est beaucoup plus intense du côté américain que du côté soviétique. On peut même hasarder, sans risque de se tromper, que le commerce des armes entre alliés est d'abord et avant tout un phénomène occidental — plus précisément, un phénomène capitaliste.

Ce phénomène s'explique amplement si l'on se donne un tant soit peu la peine d'examiner la structure du système — surtout aux Etats-Unis où près de 60 pour cent de l'activité économique doit son impulsion directe ou lointaine aux programmes de défense. Tout se passe comme si le capitalisme américain — lequel s'agrippe désespérément au traditionalisme et au protectionnisme du XIXème siècle — se retranchait sur la défen-

sive face au socialisme et au néo-capitalisme européens. Tout se passe comme si ce capitalisme s'apprêtait à livrer un combat réactionnaire et d'arrière-garde — un combat où des instincts troubles (instincts apparentés à ceux de la réaction nazie) risquent de se manifester.

S'il est vrai de dire que l'argent est le nerf de la guerre, il l'est tout autant de dire que la guerre est le nerf de l'économie — aux Etats-Unis surtout où le budget annuel de Défense dépasse les $50 milliards et absorbe tout près de la moitié du budget national.

Incidemment, les budgets militaires ont désormais de quoi confondre l'entendement. Selon un rapport des Nations unies, les dépenses mondiales pour les armes et les munitions se sont chiffrées l'an dernier à $135 milliards, c'est-à-dire, 135 fois mille millions de dollars. Quatre-vingt-cinq pour cent de ce montant affolant a été déboursé par sept pays seulement. Ces pays sont, dans l'ordre alphabétique : l'Allemagne de l'Ouest, le Canada, la Chine populaire, les Etats-Unis, la France, la Grande-Bretagne et l'Union soviétique. A eux seuls, les Etats-Unis déboursent un peu plus de 45 pour cent de ce total.

On devine l'importance économique de ce stimulant « artificiel », surtout dans un pays capitaliste comme les Etats-Unis, lequel pays n'a pas cru devoir, comme en Europe, passer de l'industrie de guerre à l'industrie de paix après 1945. Les Américains peuvent se vanter d'avoir une « affluent society », mais cette « society » a désormais besoin de l'équilibre de la terreur pour demeurer « affluent ». Elle a désormais besoin que des millions d'hommes subissent le joug de son colonialisme économique en Asie du sud-est, au Moyen-Orient, aux Antilles et en Amérique latine pour que continue à monter son niveau de vie.

Il n'y a certes pas lieu ici de jouer les pharisiens. Ce serait trop facile. D'ailleurs, le « commerce de mort » n'est pas d'invention américaine. Il est vieux comme le monde. De plus, il faut bien noter que si l'Europe se plaint, ce n'est pas parce que les Etats-Unis entretiennent l'équilibre de la terreur en vendant des armes, mais parce qu'elle n'a pas part au gâteau.

En pareille matière, seul le pauvre contribuable pourrait se payer le luxe d'avoir des intentions pures. Au nom de l'humanité et du bon sens, il pourrait se prévaloir de ses prérogatives démocratiques pour dénoncer le « commerce de mort ». Mais il arrive qu'il est, lui aussi, complice. Son niveau de vie — en Amérique surtout — découle de ce commerce infamant. Alors. ★

J. P.

(1) Plusieurs des faits signalés ici proviennent de la dépêche de Jack Raymond.

Pour une politique fonctionnelle

L'AGRICULTURE AU QUÉBEC

Étude préparée par : *Albert BRETON*
Claude BRUNEAU
Yvon GAUTHIER
Marc LALONDE
Maurice PINARD
Pierre E. TRUDEAU

INTRODUCTION

NOTRE *Manifeste pour une politique fonctionnelle,* publié il y a un an, préconisait la rigueur dans l'analyse des situations, et demandait qu'on sorte des idéologies globales pour se porter à l'attaque des problèmes spécifiques de notre société.

Certains nous ont reproché notre « angélisme ». Est-ce donc qu'ils refusent de concevoir qu'une société politique puisse se guider dans son évolution sur des normes rationnelles ? Pour nous, les idées toutes faites et les conclusions traditionnellement reçues ne sont pas taboues, pas plus dans le domaine politique qu'ailleurs.

D'autres nous ont reproché de ne pas attacher suffisamment d'importance aux questions de langue et de culture, souvent appelées « questions nationales ». Nous refusions, en effet, d'ériger les caractéristiques ethniques et culturelles en critères premiers d'organisation politique. Mais le texte même de notre manifeste démontre que nous n'ignorons pas l'existence au Canada de cet ordre de problème. Simplement, nous croyons que sa solution durable ne peut venir que par l'organisation d'une société moderne, appuyée sur les caractères universels de l'homme. L'élaboration de solutions rigoureuses aux difficultés résultant de la vie en commun produira une organisation sociale diversifiée, qui tiendra nécessairement compte des différents particularismes, y compris le linguistique et le culturel.

C'est la société monolithique, au contraire, qui empêche l'épanouissement, tant de la personne que des groupes. On le sent bien au Québec où, par exemple, la plupart des intellectuels refuseraient de vivre dans une société politique organisée en fonction de l'homme en tant que catholique, et rejetteraient le concept d'un Etat gouverné en fonction de l'homme en tant qu'ouvrier, en tant que cultivateur ou en tant que bourgeois. Par quelle aberration se remplit-on d'aise à la pensée d'une société, ou d'un Etat, organisé en fonction de l'homme en tant que Canadien français ?

Quant à nous, poursuivant notre dessein, nous nous sommes attaqués à un problème qui nous paraissait majeur : l'agriculture dans l'est du Canada, c'est-à-dire dans le Québec, la Nouvelle-Ecosse, le Nouveau-Brunswick et l'Ile du Prince Edouard. Si nous avons groupé ensemble ces quatre provinces, c'est parce que, d'une part, elles présentent du point de vue agricole des caractéristiques communes, et parce que, d'autre part, nous avons voulu faire ressortir le fait que le problème et ses solutions n'ont rien à voir avec l'ethnie canadienne-française ni avec le prétendu particularisme québécois. La condition misérable de l'ensemble des agriculteurs de l'est du Canada constitue un défi à la conscience de la société canadienne. Il est inadmissible que — par les temps qui courent — la solution de ce problème n'ait pas eu priorité sur les déclarations alarmistes relativement à la question ethnique au Canada, sur les chicanes de drapeau et d'hymne national, sur les politiques « de prestige », et sur les scandales.

Les fermiers tendent à devenir, avec d'autres groupes sociaux particuliers — les vieillards par exemple — un îlot de pauvreté de plus en plus invisible au sein d'un monde de l'opulence. C'est pourquoi, bien qu'aucun membre de notre comité n'ait, dans le passé, fait des travaux de spécialistes dans le domaine de l'agriculture, nous avons cru devoir nous attaquer à ce problème, tant par l'étude de certains documents sur le sujet qu'au moyen de rencontres avec des spécialistes du secteur agricole (que nous remercions ici).

Nous publions le présent texte comme une contribution à la formulation de politiques rationnelles en matière d'agriculture. Eussions-nous eu quelque crainte à rendre ainsi public le fruit de nos réflexions, que la publication, en mars dernier, par le gouvernement québécois du *Livre blanc sur l'agriculture* aurait dissipé en nous toute hésitation.

L'annonce, tambour battant, de ce document par le gouvernement en faisait attendre beaucoup. Un Livre blanc a pour but de cerner un problème avec précision, d'élaborer et expliquer les politiques proposées pour le résoudre. Or, qu'avons-nous trouvé ? Quatre pages d'analyse et un panégyrique de trente pages sur la mansuétude du gouvernement à l'égard des agriculteurs. Cet inventaire des largesses gouvernementales se fût mieux trouvé dans le rapport annuel du Ministère de l'agriculture, et mieux encore dans quelque discours électoral. Après avoir bien souligné sa générosité sans bornes, le gouvernement promet aux agriculteurs qu'il fera encore mieux à l'avenir, et inventera de nouveaux subsides.

Quant « au principal problème social de l'agriculture », celui des fermes dont le revenu monétaire est inférieur à $1,200.00 par an, on n'y propose aucune solution ! On se réfugie plutôt dans une nouvelle mesure d'atermoiement, en l'occurence une autre commission royale. Cette étude fera bien vivre nos enquêteurs et nos chercheurs pendant que la population croupira patiemment, sur ces 33,000 fermes, dans l'attente de solutions sages et de longue portée. Que sont trois années quand on en a attendu trente ?

CHAPITRE PREMIER — LA CONDITION AGRICOLE

Nous allons démontrer que dans l'est du Canada, les fermiers constituent un des groupes humains les plus défavorisés du point de vue économique, social et politique. Avant de considérer ces trois points tour à tour, il importe de définir statistiquement la dimension du groupe humain que nous appelons « les fermiers ».

Dans l'est du Canada, la population qui, en 1961, vivait sur des fermes ayant un acre et plus, et vendant pour $50.00 et plus de produits agricoles, représentait 11% de la population totale. Il ne faut pas confondre cette population vivant sur des fermes, avec la population ne vivant pas dans les cités, villes et villages de plus de 1,000 habitants et qui représentait, dans l'est du Canada, 20% de la population totale. Ces deux groupes qui constituent la population rurale représentent ainsi 31% de la population totale de l'est du Canada. Les fermiers dont nous parlons dans le présent texte sont donc ceux qui vivent sur les fermes définies plus haut, soit 11% de la population totale. (Ces statistiques ainsi que celles qui suivent ont été établies à partir des publications du Bureau fédéral de la statistique.)

SECTION I

La situation économique des fermiers

Nous aurons une idée assez exacte du problème économique des fermiers en considérant l'évolution de leur revenu moyen. En 1951, le revenu moyen net par ferme dans l'est du Canada était, exprimé en dollars constants (de 1949), un peu supérieur à $1,800; en 1961, après dix années de baisse continue, le revenu moyen net par ferme était un peu au-dessus de $1,000 par année : en moyenne, une baisse de près de 4.5% par année. A titre de comparaison, le revenu disponible réel (en dollars de 1949) de tous les Canadiens (y compris les fermiers) vivant dans l'est du Canada a augmenté au cours de la même période à un taux annuel moyen de 3.3% par année. Bien que le revenu moyen par ferme ne soit pas directement comparable au revenu disponible par personne, les taux de croissance de ces revenus le sont dans une large mesure, et ils nous donnent une idée assez exacte de la détérioration relative du sort économique des fermiers. Nous devons donc conclure que la situation comparative aussi bien qu'absolue des fermiers s'est gravement détériorée au cours des dix années entre 1951 et 1961.

Les imprécisions que ces chiffres peuvent contenir sont à peu près du même ordre de grandeur en 1951 qu'en 1961, si bien que les variations qu'ils indiquent, exprimées en pourcentage, serrent sans doute de très près la réalité. De plus, les données se rapportant aux fermiers sont ajustées pour tenir compte de la consommation des produits de la ferme par les fermiers, aussi bien que pour tenir compte des subsides directs que les fermiers reçoivent des gouvernements; elles sont aussi ajustées pour les coûts d'exploitation de la ferme, pour la dépréciation sur le capital investi, et pour les variations dans la valeur des inventaires sur les fermes. Elles ne sont pas toutefois corrigées pour les taxes comme le sont les données pour le revenu disponible. Ces chiffres traduisent donc une baisse considérable dans le stardard de vie moyen des fermiers, qui était déjà très bas au début de la période.

Afin de mieux localiser les facteurs responsables de cet état de choses, il faut d'abord noter que la réduction dans le revenu moyen que nous venons d'indiquer a été accompagnée, au cours de la même période, d'une augmentation de près de 25% dans la quantité de la production agricole dans l'est du Canada. Ceci indique que le problème de l'agriculture dans l'est du Canada ne provient pas uniquement de la difficulté d'accroître la production, mais largement de la difficulté de mettre en marché ces produits accrus. En réalité, le problème de la production et celui de la mise en marché sont intimement liés; mais pour la clarté de l'exposition, il vaut mieux les traiter séparément.

1. La production

Entre 1951 et 1961, pendant que la production augmentait, le nombre de fermiers dans l'est du Canada diminuait d'un peu plus de 20%, indiquant que le rendement (la productivité marginale) de la main d'oeuvre était plus bas dans ce secteur de l'économie que dans le secteur industriel, ou dans celui des services. Il semble de plus que cette productivité pourrait s'accroître encore considérablement si l'on réduisait encore davantage la main d'oeuvre.

Durant la même période, nous observons que pour l'est du Canada, considéré comme un tout, la valeur du capital à la disposition des fermiers a augmenté d'environ 12%, indiquant à première vue que la productivité marginale du capital n'est pas, en moyenne, moins élevée dans ce secteur qu'ailleurs dans l'économie. Si, au lieu de considérer la valeur totale du capital à la disposition des fermiers, nous examinons la valeur du capital par ferme, nous remarquons une augmentation dépassant 40% au cours des dix années allant de 1951 à 1961. Il est vraisemblable toutefois que l'augmentation du stock de capital que nous venons de signaler ait été amenée par les subsides directs et indirects qui, tout au cours de cette période, ont été accordés aux fermiers par le gouvernement fédéral et les gouvernements des quatre provinces de l'est du Canada. Si les investissements qui ont pris place dans l'agriculture dépendent de ces subsides, comme cela semble vraisemblable, l'augmentation du capital à la disposition des fermiers cesse d'être une mesure acceptable de la productivité du capital.

Cependant, si nous considérons le sort des fermes ventilées selon leur taille, nous observons que le nombre de « fermes commerciales » (telles que définies par le recensement) ayant une production brute de moins de $5,000 par année a diminué dans l'est du Canada de plus de 25% entre 1951 et 1961; par ailleurs, le nombre de fermes ayant une production brute de $5,000 ou plus a augmenté de plus de 70%. Si ces chiffres étaient corrigés pour l'augmentation dans le niveau des prix, aussi bien que pour les changements dans le recensement de la définition d'une ferme, nous aurions des taux un peu différents; mais il est peu probable que ces changements soient assez grands pour que l'énorme différence entre les deux pourcentages que nous venons de mentionner disparaisse. Nous pourrions encore conclure que la productivité marginale des grosses fermes est plus grande que celle des petites fermes. Et puisque la grandeur d'une ferme est largement définie par la quantité de capital (tel que défini dans le recensement) à la disposition du fermier, nous concluons que la productivité du capital augmente avec la grandeur des unités de production agricole.

De plus, à moins que les subsides gouvernementaux ne favorisent les « grosses » fermes plutôt que les « petites », ils n'affectent pas la quantité de capital allant dans les grosses fermes relativement à la quantité allant vers les petites. En conséquence, on pourra se servir des changements dans la distribution des fermes ventilées selon un indice de grandeur pour connaître les variations dans la productivité marginale relative du capital.

Si nous acceptons qu'une situation d'équilibre n'a pas encore été atteinte dans le secteur agricole — ce à quoi nos chiffres sur le revenu nous obligent, l'analyse rudimentaire de la productivité agricole que nous venons de présenter nous conduit à deux conclusions : premièrement, une augmentation dans l'efficacité des fermes exigera une réduction encore plus considérable de la main d'oeuvre agricole; deuxièmement, cette même efficacité exigera un accroissement dans la quantité de capital à la disposition des grosses fermes et une réduction dans la quantité de capital à la disposition des petites. Nous discuterons dans le chapitre second des moyens qui pourraient être utilisés pour atteindre ces objectifs.

2. La mise en marché

Le problème de la mise en marché des produits agricoles est étroitement relié à deux phénomènes : la faible élasticité de la demande par rapport aux prix et les variations considérables dans l'offre. Pour comprendre ce problème, il suffit de se rappeler que la quantité de produits agricoles consommée sous n'importe quelle forme par les consommateurs domestiques et étrangers ne varie pas beaucoup lorsque les prix de ces produits augmentent ou diminuent. Or, comme une augmentation dans la production amène une baisse dans le prix, et puisque le revenu des fermiers est égal à la quantité des produits qu'ils vendent multipliée par le prix de ces produits, une baisse dans le prix qui n'est pas accompagnée d'une augmentation dans la quantité vendue se traduit nécessairement par une baisse de revenu.

Le problème de la mise en marché est en conséquence le problème de la stabilisation des prix des produits agricoles. Ce problème n'est pas simple, car les prix ne peuvent pas être stabilisés à un niveau plus élevé que le niveau où la demande est égale à l'offre sans que quelqu'un — individus, institutions, ou Etat — soit prêt à absorber ce qu'il est maintenant convenu d'appeler des « surplus agricoles ». Il est à remarquer que ces surplus iront en augmentant si les prix sont maintenus en permanence à un niveau trop élevé. Toutefois, si les prix sont fixés à un niveau tel qu'il n'y ait pas de surplus agricoles, il est possible, et même — dans l'est du Canada à l'heure actuelle — certain, que le revenu des fermiers sera trop bas par rapport au standard de vie moyen de la population en général.

SECTION II

La situation sociale des fermiers

Les conditions économiques précaires d'un grand nombre de fermiers de l'Est du Canada se doublent de conditions sociales qui aggravent leur malaise, rendent plus difficile la solution des problèmes économiques, et peuvent avoir des conséquences politiques déplorables.

Le déclin économique du secteur agricole a entraîné une dépopulation rurale massive. Au Canada, durant les dernières décennies, cette dépopulation a atteint un taux égalé presque nulle part au monde. Ceci crée des problèmes pour l'ensemble de la classe rurale, autant ceux qui vivent sur la ferme que ceux qui la quittent, autant les villageois que les habitants des petites villes. Mais c'est des fermiers qu'il s'agit ici.

1. Cas des fermiers qui abandonnent la terre, ou qui y restent dans des conditions précaires

C'est dans le cas de ceux qui, ayant exercé le métier de fermier, décident de quitter la ferme, et dans le cas de ceux qui y demeurent dans des conditions précaires, que la situation est la plus grave : elle entraîne très souvent une véritable déchéance dans le rang social. Ces gens sont objectivement — et ils en ont une conscience très vive — dans la situation d'une classe en proie à des forces inéluctables.

D'abord, ils se rendent compte qu'ils perdent — ou qu'ils sont menacés de perdre — leur occupation ou métier. Il est toujours pénible d'être forcé de changer de profession ou de métier : cela l'est encore plus quand le travail qu'il faut abandonner a requis un entraînement particulier, et que cet entraînement ne peut servir à une autre activité, ce qui est le cas des fermiers.

A cela s'ajoute la perte — ou le menace de perte — d'un mode d'emploi, d'un type de relation à son travail, celui de propriétaire. Etant donné la valeur attachée au « travail pour son compte » dans notre culture, et plus particulièrement encore dans le milieu agricole, cette perte ou cette menace est probablement la plus affligeante des épreuves. A cet égard, la situation des fermiers est semblable à celle des petits commerçants ou des petits artisans, qui luttent désespérément contre les forces économiques tendant à la concentration. Les deux groupes refusent de se redéfinir en fonction d'une relation avec le monde du travail qui impliquerait une perte d'indépendance et une soumission à des cadres organisationnels plus rigides. Mais alors que, pour ces petits commerçants, la fin de leur expérience ne signifie généralement que le retour à un métier antérieur dont ils avaient essayé de s'évader pour améliorer leur sort, pour les fermiers il ne s'agit pas d'un retour, mais d'une expérience nouvelle et peu attrayante : des études en effet démontrent qu'une grande majorité d'entre eux se retrouvent dans les rangs inférieurs — manoeuvres, ouvriers semi-spécialisés — de la main-d'oeuvre urbaine. Et même si cela ne constitue pas nécessairement un recul en terme de revenus, cela représente à leurs yeux une déchéance, en terme de prestige, de situation sociale. Pour comble de malheur, ces gens seront tout particulièrement exposés au chômage — et ce, à double titre : comme ouvriers sans spécialisation et comme ouvriers sans séniorité.

A l'abandon d'un métier et d'un mode d'emploi entraînant un recul dans le rang social et une instabilité dans l'emploi, il faut encore ajouter la perte — ou menace de perte — d'un mode de vie en un sens encore plus général. Pour le fermier installé, quitter la ferme veut souvent dire échanger la vie rurale pour la vie urbaine, avec tout ce que cela implique de changements dans l'environnement physique et social. Ceci entraîne des processus de socialisation difficiles à l'âge adulte; aussi bien, il semble que, souventes fois, cette émigration se fasse en direction des villages et petites villes avoisinantes. A ce propos, le cas des enfants qui quittent la ferme vaut aussi qu'on s'y arrête. Sans doute ne peut-on parler ici de perte d'un métier ou d'un mode d'emploi; sans doute aussi ces enfants sont-ils souvent heureux d'abandonner le mode de vie rural. Mais étant donné leur peu d'instruction et sa qualité inférieure, ils seront exposés, dans leur carrière comme travailleurs, aux mêmes avatars que leurs parents, c'est-à-dire : bas niveau occupationnel, insécurité d'emploi, et baisse dans l'échelle sociale.

Finalement, il faut tenir compte du fait que les fermiers ont traditionnellement joué un rôle important dans l'organisation politique de leur milieu, et qu'ils en demeurent un élément signi-

ficatif. Or, sur ce plan aussi, les fermiers qui deviennent travailleurs urbains subissent une perte d'importance : ils ne sauraient personnellement retrouver en courte ou moyenne période autant de pouvoir politique.

2. Cas des fermiers qui restent sur la terre à des conditions supportables

Même les fermiers qui peuvent demeurer dans l'agriculture à des conditions économiques acceptables sont appelés à perdre collectivement une partie de leur pouvoir traditionnel.

Dû à une dépopulation rurale séculaire, mais dont le rythme s'est accéléré avec le temps, le pouvoir politique des ruraux a déjà beaucoup diminué; et avec les remaniements électoraux en cours, il est appelé à faiblir encore davantage. Or, parmi les ruraux, les fermiers seront les plus mal en point, tant sur le plan local que sur la scène politique plus large. Car, même à l'intérieur des comtés ruraux ou semi-ruraux, le nombre des cultivateurs tend à diminuer par rapport à la population totale.

Faible par elle-même, la classe agricole est de plus mal représentée par nos élites, qu'elles soient politiques, sociales ou religieuses. Ces élites sont fondamentalement bourgeoises et, à ce cycle de notre histoire particulièrement, elles sont bien plus préoccupées des malaises économiques et politiques (mêmes mineurs) des groupes qu'elles représentent — les classes moyennes — que des problèmes de la classe agricole.

En général, la révolution tranquille des symboles préoccupe plus les élites que la révolte des fermiers. L'attention prêtée par les moyens d'information à la marche sur Québec des fermiers de cette province l'an dernier, comparée à l'importance donnée aux démonstrations séparatistes contre la Reine dans cette même ville vers la même époque, peut être prise comme exemple.

L'accueil fait récemment aux mesures agricoles — et en général aux mesures économiques et sociales — proposées dans le dernier discours du trône à Ottawa en est un autre exemple : nos élites québécoises ne se sont pas du tout attachées à les analyser dans leur ordre propre; elles se sont plutôt pourfendues des habituelles rengaines sur le fait que ces mesures, bien « qu'elles répondent à des besoins très réels », « soulèvent une fois de plus la délicate question des rapports de juridiction entre Ottawa et les provinces ». Le national d'abord ! Même nos élites dites de gauche, lorsque par chance elles dépassent la frontière des « problèmes nationaux », sont généralement plus préoccupées des problèmes de la classe ouvrière — de la « masse » — que de ceux de la classe agricole.

SECTION III

La situation politique des fermiers

La condition agricole actuelle trouve son expression politique dans le développement d'un climat d'aliénation. Les fermiers perdent confiance dans les élites, particulièrement les élites politiques. Celles-ci éprouvent bien un sursaut de conscience électorale à tous les quatre ans, mais il est de courte durée.

En conséquence, la classe agricole peut osciller pendant quelque temps entre les partis traditionnels. Au Québec, par exemple, contrairement à l'opinion répandue qui confond les fermiers avec le reste de la population non urbaine, les cultivateurs ont donné leur appui sur le plan provincial aux partis d'opposition : Libéraux avant 1960, Union Nationale depuis. Mais la classe agricole peut aussi perdre confiance dans ces formes traditionnelles de représentation, et devenir la proie de démagogues et de mouvements utopiques. Il n'est jamais sain pour un Etat de garder une partie de sa population pendant longtemps dans l'aliénation généralisée. Indépendamment des problèmes de justice sociale qui se posent, la seule clairvoyance politique commanderait aux dirigeants une plus grande préoccupation des problèmes de cette classe.

En effet, la situation sociale des fermiers, et principalement leur attachement à la qualité de petit propriétaire et au mode de vie rural, implique que la classe agricole est susceptible, comme toute classe en déclin, de promouvoir des solutions qui soient essentiellement à l'encontre du bien-être commun, et contre lesquelles des politiciens inactifs finiraient par avoir peu de jeu.

CHAPITRE SECOND — LES ÉLÉMENTS D'UNE SOLUTION

Nous voulons tenter d'esquisser ici ce qui constitue, selon nous, les éléments d'une politique agricole cohérente et dont chaque partie doit être prise avec les autres.

Le grand vice des politiques agricoles gouvernementales courantes, c'est en effet leur incohérence. Qu'il nous suffise de prendre pour exemple le récent Livre blanc du gouvernement de la Province de Québec.

On y signale que 33,805 fermes du Québec avaient, en 1961, un revenu monétaire inférieur à $1,200 et que 38,775 autres fermes avaient

un revenu situé entre $1,200 et le « seuil de la rentabilité » établi à $4,375. On note en outre qu'un grand nombre de ces fermes se trouvent « dans les régions périphériques que désavantagent les conditions de sol et de climat et leur éloignement des centres commerciaux » (p. 9). Après lecture de ces données, le contribuable s'attend normalement à une prise de position claire en faveur de la réduction du nombre de fermes et de l'orientation d'un bon nombre de fermiers vers d'autres occupations. Or, pourtant, il n'en est nulle part question dans le Livre blanc. Bien pis, on poursuit l'application de politiques à effet contraire. On fait état de nouvelles mesures d'assistance aux défricheurs : « une nouvelle prime de défrichement de $20. l'acre, a été instituée » (p. 24). En outre, « une subvention gouvernementale de $1,000, payable en cinq versements annuels de $200, favorise depuis plusieurs années l'établissement annuel de quelque 1,500 jeunes cultivateurs. On étudie présentement divers moyens d'accroître l'efficacité de cette subvention » (p. 22).

Il faudrait mentionner aussi toute cette kyrielle de subsides et d'octrois, dont un grand nombre ne sont que de la grenaille. Ainsi, après avoir claironné que « la recherche, en agriculture comme toute autre activité économique, est à l'avant-garde du progrès » (p. 13) on déclare que le gouvernement a dépensé, en 1964, $299,000 pour des travaux dans ses propres stations agricoles et $175,000 pour des travaux de recherche dans les universités. Certains cas seraient risibles si la condition agricole n'était aussi tragique. Savait-on, par exemple, que la politique d'aménagement d'étangs de ferme « a connu un accroissement considérable, en 1964, puisque 103 étangs ont été aménagés grâce à des subventions gouvernementales » (p. 14) ? Et que « 56 agriculteurs ne se sont pas prévalus des promesses de subvention qui leur (sic !) avaient été faites à cette fin » (p. 14) ? En fait, pour un bon nombre de subventions, nous sommes en droit de nous demander si les sommes affectées à l'administration des programmes ne sont pas plus considérables que celles qui sont effectivement versées aux fermiers.

Il n'est certes pas question de ridiculiser toutes les politiques actuelles; il existe des secteurs, comme la commercialisation des produits agricoles, où un véritable renouveau semble s'accomplir.

Le gouvernement du Québec a énoncé dans son Libre blanc les « objectifs généraux de la politique agricole du Québec » (p. 10). Mais il est décourageant de constater combien peu les politiques gouvernementales cadrent avec ces objectifs généraux. Quand ces politiques ne sont pas contradictoires, elles font figure d'une poignée de sel jetée à la mer.

Qu'avons-nous donc à proposer ?

SECTION I

En matière économique

I — Production

Afin d'améliorer le standard de vie des fermiers de l'est du Canada, il nous apparaît indispensable que les gouvernements fédéral et provinciaux adoptent des politiques propres à réduire le nombre des fermes. Cette réduction devrait s'opérer de deux façons : en favorisant l'orientation des fermiers vers d'autres fonctions et en consolidant les petites fermes en unités agricoles plus vastes.

En vue d'augmenter la mobilité des fermiers vers d'autres secteurs de l'économie, nous proposons l'octroi aux fermiers de subsides directs ou indirects ayant les objets suivants : paiement des frais de déménagement, paiement des frais de recherche d'un nouvel emploi et paiement des coûts de réentraînement des fermiers à d'autres occupations.

En définitive une telle politique ne réduira pas la main-d'oeuvre agricole au-delà de ce qui résulterait normalement des mécanismes économiques à l'oeuvre depuis plusieurs années déjà. Mais nous sommes convaincus que cette politique contribuerait à accélérer le phénomène; il en résulterait aussi, chez la classe agricole pauvre, une réduction considérable de la misère humaine. Ces transformations se faisant plus rapidement, le nombre total de personnes affectées par les conditions intolérables de cette partie condamnée de la classe agricole serait beaucoup moins grand. En outre, une politique généreuse de subsides permettrait aux fermiers concernés et à leurs familles de passer à un nouveau genre de vie sans avoir à passer, pour une ou deux générations, par le prolétariat des centres urbains.

Nous avons en outre longuement considéré l'opportunité d'une politique générale de rachat par l'Etat, des terres impropres à l'agriculture. Nous en sommes venus à la conclusion que, sauf en ce qui concerne les terres de colonisation, l'Etat n'est pas directement responsable du nombre excédentaire de fermiers; il est plutôt responsable de ne pas avoir adopté à temps les politiques aptes à résoudre le problème. Nous ne croyons pas que dans un tel cas, pas plus que dans celui des petits commerçants, l'Etat doive assumer, à même les deniers publics, toutes les conséquences des erreurs économiques commises par un citoyen libre. Dans le cas de ces fermes, nous croyons suffisante une politique de subsides à la mobilité, à laquelle pourrait s'annexer, par exemple, une politique de subsides au reboisement des terres.

Dans le cas des terres de colonisation du Québec classées comme impropres à la culture —

c'est la majorité d'entre elles — nous proposons que l'Etat rachète des colons consentants les terres qui leur appartiennent. Notre proposition s'appuie sur le fait que ces personnes se sont établies sur des terres de colonisation, sous l'instigation de politiques gouvernementales spécifiques. Ces politiques ont été, de tout temps, vouées à l'échec; cela eût été évident, même il y a quarante ans, si la croyance en la plus grande « moralité » de la vie rurale, et la peur que le territoire soit envahi par « les autres », n'eussent aveuglé les pouvoirs politiques et sociaux de l'époque. C'est une question de justice qu'après tant d'années la collectivité vienne en aide à ceux qui voudraient quitter leur terres de misère et vendre leurs immeubles — leur seul bien — mais qui ne peuvent le faire, faute d'acheteurs pour ces terres sans valeur. (L'absence d'acheteur implique que, d'un point de vue économique, le prix de ces terres et immeubles est zéro. Ce que nous proposons n'est pas un acte d'échange économique, mais un acte de justice : le prix que le gouvernement devra payer n'est pas un prix économiquement déterminé, mais déterminé par des critères d'équité).

En ce qui concerne la consolidation des unités agricoles, des politiques à cet effet permettront de répartir les coûts fixés sur une plus grande production. Il s'agit ici, comme en matière de mobilité de la main-d'oeuvre, de développer des programmes qui libéreront le fermier de son état de dépendance de l'Etat pour sa subsistance.

Pour arriver à cette fin, la première tâche des gouvernements consiste à cataloguer les fermes dans leur territoire en distinguant celles qui sont propres à l'industrie agricole et celles qui ne le sont pas. Cette classification doit être faite sur une base de rentabilité physique, compte tenu de la qualité des sols en rapport avec la structure de la demande pour les produits agricoles.

Les terres impropres à la culture, sous quelque forme que ce soit, devraient être retournées à la forêt dans le plus bref délai. A l'Etat d'adopter les politiques favorisant une telle transformation.

Quant aux autres terres, nous sommes favorables à l'idée d'un fonds dont la fonction serait de prêter aux fermiers qui désirent agrandir leurs fermes; les terrains ainsi achetés devraient être dans un rayon qui permette une exploitation efficace de l'ensemble de la propriété. La politique de prêt de ce fonds devrait être généreuse dans le sens précis que l'Etat devrait adopter un horizon de rentabilité plus lointain qu'il n'est possible pour le marché du crédit de le faire. Cette perspective plus longue permettrait de prêter à des termes et même à des taux plus avantageux que ne pourrait le faire le marché; dans ces cas, il ne faudrait toutefois pas que ces conditions équivalent à des subsides en longue période. Si, en longue période, une ferme a besoin de subsides gouvernementaux pour s'agrandir, c'est qu'elle n'est pas rentable, et il vaut mieux qu'elle disparaisse ou qu'elle change de mains — à moins évidemment que la structure des impôts soit tellement inepte que l'Etat soit obligé de remettre aux fermiers d'une main ce qu'il leur enlève de l'autre, comme par exemple, dans le cas des taxes scolaires dans la Province de Québec.

II — Mise en marché

Le problème de la mise en marché est celui de la stabilisation des prix des produits agricoles. La consommation des denrées agricoles a tendance à augmenter au fur et à mesure que la population augmente et que le revenu de ceux qui ne peuvent manger à leur faim s'accroît. Par contre, à cause du caractère biologique de la production agricole, il est très difficile d'en contrôler le volume. A ce facteur s'ajoute celui de la maturation des produits horticoles au cours d'une période très brève. En l'absence d'un système régulateur, il se produit alors une inondation du marché qui est précédée et suivie par une disette. Finalement, il faut noter que les consommateurs sont de plus en plus exigeants sur la qualité et la présentation des produits.

Une politique de mise en marché visera à rapporter aux cultivateurs un prix raisonnable pour des produits de qualité et à fournir aux consommateurs les services voulus au coût le plus bas possible. Laissé à lui-même, le propriétaire de ferme ne peut satisfaire à ces exigences. Il n'offre ni qualité constante, ni stabilité dans sa production; il doit en outre accepter le prix offert sur le marché, alors que l'arrivée en abondance des récoltes cause des perturbations de prix; enfin, il n'est pas en mesure d'emmagasiner les produits en attendant une période meilleure. Le problème de la faiblesse du cultivateur ne trouvera sa solution que dans l'établissement d'un système structuré de mise en marché qui permettra l'obtention d'un prix raisonnable et une amélioration de la qualité des produits.

Il y a de multiples avantages à mettre sur pied des plans collectifs de mise en marché en vertu desquels les cultivateurs se groupent pour vendre leurs produits. Ces associations de cultivateurs (syndicats agricoles, coopératives ou autres) justifieront des politiques de financement pour faciliter la construction d'entrepôts frigorifiques, ou non, suivant le cas, et de centres où le produit est trié, classé, emballé et emmagasiné selon sa qualité et l'usage pour lequel il est destiné. Dans l'est du Canada, l'absence d'entrepôts, de standards de classification et de système d'emballage est la règle pour la plupart des fruits et légumes. L'existence de ces services, joints à des méthodes de production efficaces, rendrait

possible l'étalonnage de la production en fonction des goûts du consommateur, et éventuellement la création de marques de commerce qui pourraient élargir le marché du produit.

Si le plan collectif gouverne une vaste région ou une province, l'organisme directeur peut alors mettre sur pied un système de renseignements pour faire connaître l'offre et la demande du produit dans la région qu'il dessert aussi bien qu'à l'extérieur de cette région.

Il devient en outre possible d'établir un système de stocks régulateurs pour allonger la période d'offre du produit. Par exemple, les récoltes de pommes pourraient être vendues pour la consommation tant à l'automne qu'au printemps si elles étaient entreposées correctement. Le financement des stocks régulateurs devrait se faire par le plan collectif au moyen de prélèvements sur le produit des ventes. Afin de limiter les abus résultant du caractère monopolistique qui est conféré par l'Etat au plan collectif, les stocks régulateurs devraient en outre être plafonnés par l'Etat à un niveau tel qu'ils n'excéderaient pas ce qui est nécessaire pour faire face aux variations saisonnières et cycliques propres à ce produit.

Nous sommes opposés à l'établissement d'un système généralisé de soutien des prix. En effet, un tel système encourage le cultivateur à continuer à produire des denrées en excès de ce que les consommateurs demandent. Ce système risque de créer une situation où les prix décourageront quelque peu la consommation et où le protectionnisme tendra à faire augmenter les coûts de production. Le problème agricole est difficile à résoudre à cause des rigidités inhérentes au processus biologique et aux limitations imposées par les sols. Une politique généralisée de soutien des prix ne ferait qu'augmenter ces rigidités et rendrait la solution du problème encore plus difficile.

SECTION II

En matière sociale et politique

Les politiques économiques que nous venons de recommander ont des implications sociales et politiques évidentes.

Ce n'est pas une clairvoyance subite de nos hommes politiques qui fera mettre en vigueur les réformes économiques nécessaires. Il est vraisemblable en effet que cette clairvoyance ne viendra aux politiciens que sous l'influence des pressions qu'exercera la classe agricole. A cette fin, il est essentiel que cette dernière se donne, au-delà du niveau local, des élites venant de son milieu et qu'elle cesse de laisser la défense de ses intérêts aux traditionnelles élites professionnelles et d'affaires, pour qui les problèmes de la classe agricole ne sont ni très personnels, ni très visibles. La classe agricole a l'avantage d'avoir été traditionnellement politisée, ce qui facilite son aliénation rebelle, mais ce qui pourrait aussi donner lieu à une participation politique plus intense aux niveaux supérieurs.

Il faut surtout que les fermiers sachent réconcilier leur individualisme de petits propriétaires avec la nécessité de canaliser leur influence politique à travers des organisations agricoles. En même temps, le degré de politisation de ces organismes devrait s'intensifier. Ceci est d'autant plus important que la puissance du nombre tend à disparaître chez les fermiers. Seule une action accrue des associations agricoles au niveau proprement politique aiguillonnera nos gouvernants.

Il faut enfin souhaiter que les élites que se donneront les fermiers soient éclairées, et que les gouvernements feront preuve de clairvoyance dans leur réponse aux pressions agricoles. Car, en définitive, seul un leadership courageux et clairvoyant saura poursuivre une politique orientée vers le bien-être de l'ensemble de la société.

★

DOCUMENT

VIETNAM
ÉTÉ TRAGIQUE

Voici un document qui a été préparé par un groupe d'intellectuels canadiens de la côte du Pacifique, et qui brosse un tour d'horizon assez complet, croyons-nous, des événements majeurs qui ont engendré le conflit angoissant qui se déroule actuellement au Sud-Vietnam et qui fait désormais la manchette de la grande presse mondiale.

Le document est dur — tout aussi dur que les critiques qui s'élèvent depuis bientôt un an de chaque côté de la Chambre des représentants au Congrès des Etats-Unis — mais il nous a paru objectif et, somme toute, conçu dans un esprit de collaboration avec les éléments intellectuels américains qui, dans les circonstances, critiquent sévèrement leur pays, non pour le dénigrer, mais parce qu'ils craignent de lui voir perdre l'estime universelle qu'il mérite.

*Les auteurs de ce document appartiennent à l'*Association internationale des fédéralistes du Canada, *section de Victoria, Colombie-Britannique. Ils tiennent à préciser qu'ils ne parlent pas au nom de l'organisme, mais en tant que section autonome seulement.*

Cité Libre *croit que ses lecteurs trouveront leur profit à parcourir la traduction française de ce document, surtout au moment où le conflit menace de se gâter d'une façon tragique.*

Nous remercions de tout coeur Mme W. Burchill et M. E. H. Richardson qui ont rendu possible cette initiative.

LA DIRECTION

Lorsqu'il proposa d'avoir recours à des négociations en vue de mettre un terme à la guerre au Sud-Vietnam, le secrétaire général des Nations Unies, U Thant, a affirmé que si le peuple américain était véritablement au courant de ce qui se passe là-bas, il opterait pour un retrait de ses effectifs dans cette guerre.

Cette observation laisse clairement entendre que le gouvernement américain a caché à son peuple la vérité en ce qui concerne les opérations militaires au Vietnam.

Les Etats-Unis invoquent quatre points majeurs pour justifier leur politique au Sud-Vietnam :

1. Les Américains soutiennent qu'ils sont au Vietnam en vertu d'un « droit », le gouvernement sud-vietnamien les y ayant invités.

2. Le gouvernement actuel de Saïgon représente le peuple du Sud-Vietnam, tandis que le Vietcong n'est qu'une faction de « terroristes communistes ».

3. Les Américains soutiennent que le Nord-Vietnam s'est rendu coupable d'« agression » contre le Sud-Vietnam.

4. Les Etats-Unis qui, à l'origine, disaient entreprendre des raids au Nord-Vietnam en guise de représailles, ont renoncé à cette fiction, et expliquent maintenant que leurs bombardements ont pour but d'exercer une pression nécessaire en vue de contraindre le Nord-Vietnam à des « négociations inconditionnelles » susceptibles de mettre un terme à la guerre.

Le but de l'étude qui va suivre est d'examiner ces quatre points à la lumière des faits, et en ce faisant, déterminer si oui ou non les accusations de U Thant sont justifiées.

Dans nos recherches, nous nous en sommes tenus, comme sources de références, aux seuls documents officiels, tant des Etats-Unis que de la Commission internationale de contrôle.

1 — LES ÉTATS-UNIS ONT UN DROIT LÉGAL D'ÊTRE AU SUD-VIETNAM

En 1940, l'Indochine, qui avait été administrée de main ferme par la France durant 56 ans, a été abandonnée à l'envahisseur japonais par le gouverneur général Decoux, un sympathisant de l'Axe. Des Français et des forces vietnamiennes alliées ont été autorisées à demeurer sur place à titre d'intendants de fortune. Selon Harold R. Isaacs, plus de 2,000,000 d'Indochinois moururent de faim à cette époque.

Dans la guerre contre le Japon, nos seuls alliés en Indochine furent les forces de guérilleros dirigées par Ho Chi Minh. Ces forces en 1945 avaient la main-mise sur tout le pays, les Japonais et les Français se voyant confinés à leurs baraquements. Une constitution fut rédigée, des élections ont été tenues par les différents partis, et Ho Chi Minh accéda à la tête de tout le Vietnam à titre de chef du gouvernement de coalition. Ebahis, les civils français constatèrent qu'ils pouvaient encore s'asseoir aux terrasses des cafés sans être molestés.

Mais la paix et l'indépendance ne devaient durer que les quelques semaines qui précédèrent l'arrivée des forces européennes, et la France entreprit de reconquérir le territoire.

Les troupes loyales à Ho Chi Minh — troupes appelées Vietminh et commandées par le général Giap — entreprirent dès lors de chasser les Français d'Indochine. La France disposait alors d'une armée d'un demi million d'hommes, en plus de l'aide financière massive des Etats-Unis et de la maîtrise complète de l'espace aérien. De son côté, le Vietminh jouissait de l'appui de la masse de la population, et à la fin, triompha. Cette victoire accrut considérablement la popularité de Ho Chi Minh comme leader vietnamien de trempe à la fois communiste et nationaliste, lequel avait en fait réussi à extirper le régime colonial oppressif d'Indochine. Le président Eisenhower avait déclaré dans le temps que « la masse de la population avait supporté l'ennemi » (i.e. : le Vietminh) à son avantage et qu'il était « presque impossible d'amener le Vietnamien moyen à croire que la France, sous la tutelle de laquelle le peuple avait vécu durant quelque quatre-vingts ans, défendait réellement la cause de la liberté ».

En 1954, eut lieu à Genève une conférence de paix présidée conjointement par la Grande-Bretagne et l'Union soviétique. Toutes les grandes puissances intéressées furent invitées à y participer. Cette conférence a statué sur une partition arbitraire et *temporaire* du Vietnam au niveau du 17ème parallèle. Il fut convenu que l'armée vietminh se retirerait au nord, et l'armée française au sud. Cet arrangement visait à faciliter aux troupes françaises un retrait sans capitulation, et ne devait valoir que pour une période de deux ans seulement. Au terme de l'accord, il était clairement stipulé que « cette démarcation (le 17ème parallèle) est provisoire et ne peut en aucune façon être considérée comme une frontière politique ou territoriale ». (i)

Il était prévu que deux ans après, soit en juillet 1956, une élection nationale serait tenue à vote secret, sous la surveillance de représentants de la Commission internationale de contrôle, après quoi le Vietnam serait réunifié sous l'autorité d'un gouvernement central.

L'accord de Genève interdisait toutes représailles, prohibait toute alliance militaire avec d'autres nations et défendait toute acquisition d'armes et de personnel militaire de l'étranger. Il est à souligner que les grandes puissances qui ont signé cet accord ont solennellement déclaré dans le temps que le Vietnam ne formait qu'une seule nation souveraine, et non deux.

Les Etats-Unis étaient impliqués au Vietnam dès 1947, alors qu'ils commencèrent à fournir de l'aide économique et militaire à la France. A la fin de la guerre (i.e. : après Dien Bien Phu), cette aide excédait déjà trois milliards de dollars.

Durant la guerre d'Indochine, les Etats-Unis firent pression sur la France pour qu'elle étende le conflit, et la dernière année, lors de la phase finale, John Foster Dulles offrit, à deux reprises, des bombes nucléaires au gouvernement français. (ii)

Les Etats-Unis ont participé à la conférence de Genève, mais Washington a refusé de signer l'accord, et ses tentatives en vue de saborder la conférence sont décrites dans les « mémoires » d'Anthony Eden intitulées « Full Circle ». Toutefois, les Etats-Unis ont promis publiquement de « s'abstenir d'avoir recours à la force » et de ne pas compromettre, par le fait même, l'accord. (iii)

Le gouvernement provisoire, dans la partie sud du pays divisé, fut présidé par Bao Dai, lequel avait agi comme empereur « croupion » sous l'occupation tant française que japonaise. Il était universellement détesté.

Pour ce qui est de Ngo Dinh Diem, il avait vécu aux Etats-Unis durant la guerre, et en octobre 1954, soit trois mois après la signature de l'accord de Genève, il fut ramené à Saigon pour

---

(i) *Documents on International Affairs*, Oxford University Press 1957.

(ii) *Duel at the Brink* : Roscoe Drummond et Gaston Coblentz — New York 1960.

(iii) *Documents on International Affairs*, op. cit.

diriger le gouvernement « croupion » des Etats-Unis. Il dut faire face à une forte opposition.

Le 17 novembre, le général Collins, représentant personnel du président Eisenhower au Sud-Vietnam, a lancé à l'armée sud-vietnamienne un ultimatum pour signifier que l'aide américaine lui serait discontinuée si elle ne supportait pas Diem (cf. Kessing's Contemporary Archives, 1955, p. 14849). A compter de ce moment, le besoin de l'aide américaine a maintenu l'armée au pas. Cette aide a même fait déplacer ou nommer les dirigeants de Saïgon au hasard des fluctuations de la politique américaine.

Personne n'a jamais douté que Diem — personnalité à peu près inconnue au Vietnam — était une créature américaine. Guy La Chambre, ministre pour les Etats d'Indochine, a dit à l'Assemblée nationale française : « La France a appuyé le gouvernement de Ngo Dinh Diem à la demande des Etats-Unis (*New York Times,* 18 déc. 1954). Sam Castan, rédacteur en chef de la revue hebdomadaire *Look,* s'est montré encore plus explicite. « C'est John Foster Dulles qui a choisi Diem, dit-il, le sénateur Mike Mansfield l'a appuyé, le cardinal Spellman en a fait l'éloge, le vice-président Nixon l'adorait, et le président Eisenhower l'a investi » (28 janvier 1964).

En 1955, on tint un référendum que même le magazine américain *Time,* dans son numéro du 23 novembre 1960, qualifiait de « truqué ». Selon Edgar Snow, moins de 15 pour cent de ceux à qui on a accordé le privilège de voter ont participé à la consultation. Aussi, Diem remporta-t-il une victoire facile sur Bao Dai. Lincoln White, attaché de presse au secrétariat d'Etat des Etats-Unis, annonçait avec une morgue vraiment énorme : « Le peuple du Vietnam a parlé, et il va de soi que nous, nous respectons ce verdict. » (*New York Times,* 25 octobre 1955).

Dès lors, Diem devint le bénéficiaire d'une aide militaire massive de la part des Etats-Unis, et ce, en violation des accords de Genève. Diem entreprit d'interrompre tout commerce avec le Nord-Vietnam, et annonça son refus de procéder, conformément à l'accord, à une élection générale dans tout le pays. Poussant plus outre, il lança sa police et ses troupes contre les groupes qui favorisaient la réunification du pays, faisant emprisonner les chefs sans autre forme de procès et ouvrant le feu sur les manifestants.

Avec des fonds américains, Diem fonda une académie militaire en vue de former une nouvelle armée ayant pour devise : « Nous marcherons au nord. »

Ces infractions flagrantes aux accords de Genève, non seulement reçurent la caution américaine, mais annonçaient, de fait, la prolongation de la politique américaine au Vietnam. Les raisons pour lesquelles les Etats-Unis se sont opposés à la tenue d'élections nationales sont inscrites en filigranes dans les mémoires du général Eisenhower, lequel affirme que tous les experts qu'il a consultés ont admis qu'advenant la tenue d'une pareille élection, 80 pour cent du peuple, tant au nord qu'au sud, voterait pour une coalition des partis sous l'égide de Ho Chi Minh. (iv)

Pour ce qui a trait aux représailles, la Commission internationale de contrôle a dénombré, au cours de la première année du régime de Diem, 319 pertes de vie au sud, et a fait remarquer qu'elle n'avait pu faire enquête que sur un nombre infime de cas portés à son attention. On ne signale aucun cas de représailles au nord. Les neufs premiers rapports de la Commission enregistrent nombre de violations de Diem à l'accord de Genève, et les rapports 8, 9 et 10 indiquent que des armements américains sont expédiés en quantité au régime sud-vietnamien, ce qui constitue une autre violation flagrante de l'accord.

Les faits démontrent que le « gouvernement » du Sud-Vietnam ne jouit d'aucune justification légale depuis la déposition de Bao Dai. Il a été créé et continue d'exister en violation des accords de Genève. Loin d'avoir été « invités » au Sud-Vietnam par un gouvernement légal, les Américains ont créé de toute pièce ce gouvernement, et ils s'en sont servis à leurs fins depuis lors.

2 — LE GOUVERNEMENT DU SUD-VIETNAM REPRÉSENTE LE PEUPLE ALORS QUE LE VIETCONG N'EST QU'UNE FACTION DE "COMMUNISTES TERRORISTES"

C'est Walter Lippman qui l'a souligné : le gouvernement du Sud-Vietnam — même à ses débuts, alors que le peuple était las de la guerre et se montrait désireux d'accepter n'importe quel règlement qui ne fut pas français — n'a jamais obtenu l'appui de plus de 30 pour cent de la

(iv) *Mandate for Change,* Dwight Eisenhower, Doubleday, New York, 1963. Voir aussi *The Other Side of the River,* par Edgar Snow, Random House, New York, 1962.

population. Il a la faveur des militaires, des employés civils et des hommes d'affaires qui ont collaboré avec les Français, de même que des industriels et des fonctionnaires qui ont entretenu, dès le début, des contacts profitables avec les Etats-Unis. Bien que 85 pour cent de la population n'est pas chrétienne, tous les postes clé étaient entre les mains de catholiques romains.

Il est désormais généralement reconnu que Diem était de mentalité fascisante. Ses méthodes et son régime en attestent. Mais dans les premières années, soit à l'époque où l'opposition populaire pouvait encore être ignorée, la presse américaine le saluait comme un héros.

Diem fut même surnommé le « Winston Churchill de l'Asie » par nul autre que Lyndon Johnson.

Dès le début, le régime Diem a été une création américaine, 75 pour cent du budget gouvernemental étant constitué de fonds provenant des Etats-Unis, sans compter que l'aide économique et militaire parvenait au Sud-Vietnam au rythme de $1.5 à $2 millions par jour. (Comme l'écrivait le *London Times* en septembre 1964 : « Quiconque parviendrait au pouvoir sans l'assentiment des Américains se verrait automatiquement confisquer toute aide massive »). Malgré cette prodigalité, cependant, le gouvernement du Sud-Vietnam n'a jamais réussi à résoudre le problème de la pauvreté et du chômage.(*)

Le fait que s'affichent partout l'extrême richesse et l'extrême pauvreté, le jeu, la prostitution, les mornes taudis et les luxueux endroits de spectacle annonce assez bien la corruption du régime.

Dans le *New York Herald Tribune* du 2 février 1964, il est dit que le général Nguyen Khanh s'est vanté publiquement d'avoir mis de côté $10 millions dans des banques étrangères. On a découvert également que d'autres personnalités marquantes du régime se sont servis des fonds américains pour accroître leur fortune personnelle. Les scandales de cette nature sont nombreux.

Dès le début, le gouvernement sud-vietnamien s'est présenté comme une dictature militaire. Il n'y a ni liberté de parole ni liberté de presse au Sud-Vietnam. Nombre d'adversaires du régime ont été arrêtés et emprisonnés sans procès. Les partis d'opposition ont été mis hors la loi. La persécution, les arrestations, la torture et l'exécution sommaire des bouddhistes — tous faits qui sont devenus de notoriété mondiale et qui devaient entraîner la chute de Diem — en disent long sur les méthodes employées contre les adversaires politiques. (Il est intéressant de noter que la police secrète de Diem — celle qui a mené les campagnes anti-bouddhistes — a reçu une gratification spéciale et annuelle de $3 millions de la part des Américains par l'intermédiaire de la Central Intelligence Agency (CIA).

Dans un texte paru dans *New Republic* (25 novembre 1957), à l'époque où le régime Diem était à son apogée et que ses exploits faisaient l'objet d'éloges dans la presse américaine, le correspondant du *London Times*, David Hotham, brossait le tableau que voici:

« *Il n'y a, au Sud-Vietnam, aucune liberté de presse; les cours prononcent les verdicts qui leur sont dictés, et les clauses de la constitution libérale demeurent lettre morte. Tout le régime est un organisme de façade que supportent des fonds venus d'outre-mer . . . La situation économique se détériore d'heure en heure . . . On dénombre par centaines de mille le nombre de chômeurs . . . Malgré une affluence d'aide . . . rien n'est fait pour le peuple . . . La police et l'armée de Diem se montrent particulièrement actives dans les villages — on procède à des arrestations massives et à des emprisonnements sans preuve et sans procès de personnes soupçonnées d'être des « ennemis de l'Etat » . . . 14,000 personnes ont été arrêtées dans la seule province d'Annam lors des élections tenues en mars 1956.* »

Au début, Diem avait la mainmise sur les villes. Quand il voulut s'assurer celle des campagnes, il obtint tout d'abord quelque succès. Mais l'opposition à sa politique s'accentua lorsque les paysans se rendirent compte qu'il s'opposait à la tenue d'élections nationales pour réunifier le pays, et qu'il était à mettre sur pied une armée pour entreprendre une nouvelle guerre, mais cette fois, contre la partie nord du pays. Les propriétaires fonciers qui s'étaient réfugiés à Saigon, regagnèrent les campagnes pour revendiquer les terres qui leur avaient été enlevées par les paysans durant la guerre. Dans certains cas, ces propriétaires — appuyés par la police et les troupes — exigèrent même le remboursement de redevances périmées. Au fur et à mesure que l'opposition grandit, la police de Diem se fit plus brutale. Hugo Devillers, un observateur catholique et anti-communiste, écrivait dans *The China Quaterly*, édition de mars 1962 :

« Un certain ordre d'événements devint classique : dénonciation, encerclement de villages, razzias, arrestations, pillages, interrogatoires accompagnés de tortures, déportation et regroupement de personnes déplacées. »

---

* Récemment, le Fonds pour l'aide à l'enfance a lancé une souscription pour venir en aide aux enfants sous-alimentés au Sud-Vietnam.

Des dizaines de milliers de personnes ont été arrêtées, torturées et emprisonnées sans procès. Ces tactiques de désespoir n'ont cependant pas atteint le but qu'on cherchait. L'opposition grandit encore, jusqu'en 1960 alors que fut créé le Front national de libération (FNL), le fer de lance du Vietcong. L'appui du peuple dont a bénéficié ce mouvement fut tel qu'en moins de deux ans il s'est rendu maître de 80 pour cent des campagnes.(v)

La guerre civile au Sud-Vietnam a éclaté bien avant la formation du Front national de libération. Elle a sévi entre le régime Diem et les diverses armées des sectes religieuses anticommunistes. Certains de ces groupements se sont joints depuis aux forces du FNL.

Nombreux sont les observateurs autorisés qui ont fait remarquer que le Front national de libération était un mouvement formé sur place et qui a grandi à la faveur d'une opposition croissante au gouvernement de Saïgon. Ce mouvement n'a jamais bénéficié que de l'appui moral du Nord-Vietnam. Apparemment, plusieurs membres du FNL éprouvent de la rancoeur parce que le Nord-Vietnam s'en est tenu à une stricte neutralité au début. Hanoï a expliqué que cette neutralité s'imposait afin d'éviter une violation des termes de l'accord de Genève.

Des trois administrations régionales qui se partagent actuellement la gouverne du Vietnam — à savoir : le gouvernement de Saigon, le Front national de libération et le régime du Nord-Vietnam — aucun n'est une démocratie à partis multiples disposant d'une presse libre. Quelles que soient les méthodes que ces régimes appliquent pour se maintenir au pouvoir, le régime de Saigon se distingue à tout le moins à deux points de vue :

1. Il est impliqué dans une violation unilatérale du Vietnam par une puissance étrangère qui largue des bombes « pour défendre la liberté »,

et

2. Il a détourné sa propre force aérienne contre son peuple.

Une dépêche de Reuter publiée dans le *Victoria Times* le 18 mars 1965 se lit comme suit :

« Quarante-huit personnes, dont quarante-cinq enfants, ont été tués mercredi alors que des avions sud-vietnamiens ont bombardé un village (situé à cinq milles de la grande base américaine) près de Danang. On considérait ce village comme étant aux mains des communistes, même s'il est situé près de la base des Etats-Unis. »

De nombreuses pertes de vie chez les civils ont été *fréquemment* causées par des raids aériens au-dessus de hameaux qu'on *supposait* infestés de Vietcongs (les italiques sont de nous).

Le 7 mars dernier, le *New York Times* rapportait de Saigon que le compte officiel de Vietnamiens morts des suites de bombardements est passé de 276 en janvier 1964, à 1,329 en novembre de la même année, la moyenne s'établissant à plus de mille par mois depuis lors. « Depuis quelque temps, poursuit la dépêche, on considère que si un village appui le Vietcong, toute la population est coupable. » Commentant le fait, un officier américain a déclaré : « Certainement qu'il y a des civils qui se font tuer. Des civils se font tuer dans toutes les guerres. »

On a interdit aux journalistes américains l'accès à la base aérienne de Danang. C'est pourtant l'un d'eux qui a révélé que les appareils américains bombardaient systématiquement, au napalm, aux bombes phosphorescentes aussi bien que d'explosifs conventionnels, des villages tant au Nord qu'au Sud-Vietnam.

Selon le service des nouvelles du *Washington Post* (4 mars '64) : « On assigne aux pilotes américains une région marquée d'un carré sur une carte, et on leur dit de pilonner tous les hameaux à l'intérieur de ce carré. »

« J'ai tué quarante Vietcongs aujourd'hui » a déclaré, le 3 mars dernier, un pilote à un correspondant de la Presse associée. *« C'est du moins, a-t-il ajouté, le nombre qui se trouvait dans le village, m'a-t-on dit. Je l'ai rasé. »*

Le gouvernement du Sud-Vietnam a subi plusieurs transformations dans son personnel depuis la chute de Diem, mais il ne s'est jamais mérité l'appui de la population, et il n'a jamais eu recours à des méthodes démocratiques. Ainsi que l'a reconnu le *New York Times*, le 31 mai 1964 : « La vérité crue est que le général Khanh ne semble maintenu au pouvoir que grâce à sa propre ruse et à l'appui des Etats-Unis. Il ne semble y avoir aucune évidence d'une détermination collective de combattre pour Nguyen Khanh ou pour tout autre régime qui s'est établi au cours des années récentes. »

(v) *Vietnam : A Country at War*, par Robert Sagliano, *Asian Survey*, janvier 1963.

3 — "LE NORD-VIETNAM EST L'AGRESSEUR"

Cette accusation, les Etats-Unis l'ont portée à tellement de reprises que la plupart des lecteurs éprouvent un choc chaque fois qu'il est dit qu'aucune preuve ne permet d'affirmer que le Nord-Vietnam et la Chine sont « les agresseurs » dans la guerre que fomentent les Etats-Unis au Vietnam.

En réalité, toutes les preuves dont on dispose, y compris le livre blanc publié par le secrétariat d'Etat des Etats-Unis pour justifier les raids aériens au Nord-Vietnam, attestent du contraire.

L'invasion du Nord-Vietnam est un but avoué de la dictature du Sud-Vietnam depuis l'époque de Diem. Les Américains ont été profondément impliqués dans l'affaire. Ils y ont travaillé en violant les eaux territoriales du Nord-Vietnam (l'attaque des navires américains dans le golfe du Tonkin est survenue alors que ces navires se trouvaient dans les eaux territoriales du Nord-Vietnam, soit entre trois et onze milles des côtes, et alors que les navires sud-vietnamiens bombardaient des positions nord-vietnamiennes sur des îles aux larges des côtes).

Les avions américains ont violé l'espace aérien du Nord-Vietnam en y effectuant des vols de reconnaissance, en parachutant des « troupes spéciales » et en entreprenant des raids aériens de faible envergure bien avant que les autorités des Etats-Unis avouent ouvertement leur stratégie de bombardements systématiques.

Le processus est d'une fréquence remarquable. Le gouvernement américain commence par nier de pareils actes d'agression. Il est ensuite amené à les admettre et à prétendre qu'ils sont justifiés. Mais il n'existe aucune justification pour bombarder les villes et les villages au Nord-Vietnam. Une école et un hôpital ont été touchés dès le premier raid. Comme l'a souligné le rapport majoritaire de la Commission internationale de contrôle, ces raids sont des actes d'agression contre un pays avec lequel les Etats-Unis ne sont pas en guerre.

Ironie du sort, quatre mois avant que les Etats-Unis n'admettent que des attaques avaient eu lieu, M. Adlai Stevenson a dit au Conseil de sécurité des Nations unies que son pays avait « à maintes reprises exprimé » sa désapprobation des raids de représailles « quel que soit l'endroit où ils se produisent et quel que soit le pays qui s'en rende coupable. » (I. F. Stone's Weekly, 24 août 1964). Plusieurs journaux américains ont fait remarquer que les plans de ces raids avaient été dressés plusieurs mois avant que ne se produisent les incidents contre lesquels les Américains ont prétendu qu'ils usaient de représailles. Les Etats-Unis ont été directement et indirectement impliqués dans des actes d'agression durant plusieurs années, non seulement contre le Nord-Vietnam, mais également contre le Laos et le Cambodge. (vi)

Dans un commentaire publié dans le *New York Times*, du 27 juin 1964, C. L. Sulzberger — un défenseur de la politique américaine en Indochine — écrivait ce qui suit :

« *En 1961, une brigade spéciale sud-vietnamienne (First Operation Group) a été formée à l'instigation des Etats-Unis en vue d'effectuer des missions secrètes au Nord-Vietnam. Aujourd'hui — ainsi qu'il a été démontré au Laos — nous envisageons la possibilité de pourvoir d'une escorte aérienne ce genre de mission, attendu que les effectifs parachutés au Nord-Vietnam jusqu'ici n'ont pas réussi à y établir de base. Ne jouissant d'aucun appui de la part de la population, ils ont été dénoncés auprès des autorités militaires, puis décimés.* »

(A noter que cette dernière affirmation contredit étrangement la prétention américaine qui veut que le régime de Ho Chi Minh ne soit qu'une « dictature instable » sous laquelle le peuple « rêve » de « libération »).

Le périodique *Aviation Week*, dans son numéro du 6 avril 1964, révèle quelques-unes des techniques auxquelles on a recours pour dissimuler l'intervention américaine :

« *Une compagnie aérienne de transport, Air America, précise le périodique, est l'instrument auquel on a recours pour propager la guerre au Laos, au Cambodge et au Nord-Vietnam. Cette compagnie dispose de deux cents appareils... elle assure le transports des troupes d'élite sud-vietnamiennes à différents endroits. C'est le général américain Paul D. Harkins qui commande ces troupes, et ce sont d'anciens aviateurs des Etats-Unis qui pilotent les appareils.* »

Certes, personne ne conteste que des hommes et des armements descendent du Nord, pour

---

(vi) Voir *The Invisible Government*, par David Wise et Thomas B. Ross, Random House, New York, 1964; et *A Nation of Sheep*, par William J. Lederer, W. W. Norton, New York, 1961.

prêter main-forte au Vietcong. On ignore l'ampleur d'une pareille infiltration, mais il est logique de croire qu'elle s'est intensifiée depuis que les Etats-Unis ont résolu d'intervenir massivement. Toutefois, le 5 mars 1963, le *Washington Post* fait état d'un aveu du général Paul D. Harkins, un des hommes qui jouent un rôle prépondérant au Sud-Vietnam.

« Les guérilleros, dit le général, ne reçoivent ni du Nord-Vietnam, ni de la Chine, ni d'ailleurs de renforts et de ravitaillement appréciables. Pour s'armer, l'ennemi compte surtout sur ce qu'il peut capturer. »

David Halberstam, récipiendaire d'un prix Pulitzer pour son reportage au Vietnam, a déclaré au *New York Times,* le 6 mars 1964 :

« La guerre (au Vietnam) est en grande partie une querelle vidée sur le territoire du sud par des gens du sud. On n'a pas encore mis à jour une capture de Nord-Vietnamiens, et l'on est généralement d'avis que la plupart des armes du Vietcong proviennent de saisies effectuées chez les forces du gouvernement sud-vietnamien. »

Le 5 janvier 1965, le *New York World Telegram* écrivait :

« Il n'y a pas l'ombre d'une preuve que les armes qu'utilisent le Vietcong proviennent du Nord. Au début, l'ennemi ne disposait que d'armements de fabrication domestique, mais maintenant la majeure partie des armements est saisie ou obtenue par d'autres moyens auprès des pitoyables défenseurs du Sud-Vietnam. »

Le sénateur démocrate de l'Oregon, Wayne Morse, s'est opposé dès le début à l'engagement des Etats-Unis au Vietnatm. Au sujet des prétendues « agressions » commises par le Nord-Vietnam, il a constamment fait état du fait qu'à la suite des contre-interrogatoires réitérés auxquels il a soumis des témoins du Pentagone et du secrétariat d'Etat, on lui a toujours répondu qu'il n'y avait pas au Sud-Vietnam de personnel militaire provenant du Nord-Vietnam, de la Chine, du Laos, du Cambodge ou d'ailleurs. Chaque fois qu'il a posé la question de savoir si le Vietcong recrutait presque tous ses membres au Sud-Vietnam, on lui a répondu dans l'affirmative. Il en fut de même en ce qui concerne les armements. Le sénateur Morse en déduit que les prétendus « réseaux d'approvisionnment » que les Américains disent bombarder ne sont rien d'autre qu'un mythe.

Au début, lorsque les autorités sud-vietnamiennes ont prétendu qu'il y avait infiltration du nord, les autorités américaines ont rejeté cette prétention, mais depuis, elles la confirme pour justifier les raids au Nord-Vietnam.

Cette confirmation a été rendue officielle à la fois dans un livre blanc publié par le secrétariat d'Etat et par le rapport minoritaire que le délégué canadien a cru devoir faire à la suite d'une enquête de la Commission internationale de contrôle.

Le « livre blanc » qu'on a présenté comme contenant des « preuves irréfutables » de l'agression nord-vietnamienne est un étrange document. Essentiellement, il s'agit d'un ramassis de ragots de propagande discréditée depuis longtemps. Pour prouver qu'il y a 39,000 Nord-Vietnamiens frauduleusement entrés au Sud, on cite dix-huit noms. Mais neuf de ces personnes sont en fait du sud, quatre sont effectivement du nord, et cinq n'ont pu être identifiées. (Incidemment, il n'est pas sans intérêt de rappeler ici qu'au cours des neuf premiers mois de 1963, le gouvernement du Nord-Vietnam a prétendu avoir capturé et identifié 76 soldats sud-vietnamiens, formés par des conseillers américains, et parachutés au Nord-Vietnam par des avions américains).

Il faut savoir que l'armée du Vietminth qui comptait 100,000 hommes, dont un grand nombre originaires du sud, s'est repliée au nord de la frontière temporaire (le 17ème parallèle) en 1954. Il n'y a pas lieu de s'étonner si quelques-uns de ces hommes ont regagné leur foyer et leur famille depuis, et ont joint les rangs du Vietcong.

A la suite de la publication du livre blanc, *I. F. Stone's Weekly* a obtenu du service de presse du Pentagone un rapport précis du nombre d'armes saisies aux guérilleros, et du nombre d'armes perdues aux mains de ces derniers. Les chiffres s'établissent comme suit :

	saisies aux guérilleros	perdues aux mains des guérilleros
1962	4,800	5,200
1963	5,400	8,500
1964	4,900	13,700
TOTAL (trois ans)	15,100	27,400

L'annexe "D" du livre blanc donne une liste des armements, munitions et autres équipements d'origine communiste enlevés aux guérilleros sur une période de 18 mois, soit de juin 1962 au 29 janvier 1964. Sur un total de quelque 7,500 pièces capturées au cours de cette période, 179 seulement peuvent vraiment être considérées de fabrication communiste, et là-dessus, 26 pièces d'armement ont été remises en état au Nord-Vietnam. Le total de l'équipement supplémentaire supposément d'origine nord-vietnamienne com-

prenait 16 casques, un uniforme indéterminé de tenue de mess, des ceintures, des chaussettes et des gilets.

Ces chiffres n'ont pas seulement été publiés dans *I. F. Stone's Weekly News Letter* du 8 mars 1965, mais ils ont également été publiés dans une réclame publicitaire parue dans le *New York Times* du 7 mars 1965, et nul n'a encore mis en doute leur exactitude. Or, ces chiffres représentent moins de deux et demi pour cent du total des armements capturés.

La presse américaine a pu affirmer sans être contredite que les troupes du Sud-Vietnam, en plus d'être réticentes à servir le gouvernement, désertent en grand nombre et s'inscrivent au Vietcong. (Le Vietcong prétend que plus de 50,000 militaires sud-vietnamiens ont joint ses rangs au cours des neuf premiers mois de 1964). Ces « transfuges » apportent avec eux les armes américaines qu'on leur a remises. Ils ont été entraîné par des « conseillers » américains, et des manuels traitant du mode d'emploi des armes ont été publiés dans la langue du pays. Des raids fructueux contre les bases américaines ont été effectués au moyen de mortiers et d'explosifs des Etats-Unis (le Pentagone lui-même en convient). Les troupes vietnamiennes chargées de la défense de ces bases ont, soit refusé d'intervenir, ou soit — dans certains cas — prêté leur concours aux saboteurs du Vietcong.

Mais venons-en à ce texte étonnant qu'est le rapport minoritaire du délégué canadien à la Commission internationale de contrôle.

Le rapport cite des « sources sud-vietnamiennes » qui soutiennent que 39,000 soldats du Nord-Vietnam ont pénétré au Sud. Il prend bien garde de « confirmer ou de nier » ces allégations, mais il les invoque toutefois pour justifier les attaques aériennes des Etats-Unis au Nord-Vietnam. Un raisonnement tout aussi étrange aurait pu servir à justifier l'invasion de la Pologne par Hitler après que ce dernier eût soutenu que les Polonais étaient des « agresseurs ».

Prenant la parole à une réunion publique tenue à Toronto, le colonel Bradley Webb, ex-conseiller militaire auprès de la Commission internationale de contrôle et qui a souvent voyagé au Vietnam, a dit que le rapport minoritaire du délégué canadien était probablement « fortement influencé par les Etats-Unis ». Il a ajouté qu'à sa connaissance « il n'y avait pas eu d'infiltration significative de troupes et d'équipement du Nord-Vietnam au Sud ». (cf. *Victoria Daily Times*, 15 mars 1965).

Le rapport majoritaire signé par l'Inde et la Pologne ignore, comme il se doit, par contre, les allégations de Saïgon et s'en tient aux faits prouvés, à savoir, que les Etats-Unis se rendent coupables d'agression contre un pays avec lequel ils ne sont pas en guerre.

Des observateurs neutres, et même des responsables américains, ont convenu que la Chine et le Nord-Vietnam, depuis le début, se sont montrés extrêmement prudents et se sont abstenus de tout acte susceptible d'être interprété comme une agression contre le Sud. Ecrivant dans le *New York Times* du 21 juin 1964, Tad Szulc rapporte les paroles de hauts fonctionnaires américains qui ont affirmé que le Nord-Vietnam n'a pas envoyé d'hommes au Sud. L'un d'eux précise que « les unités de guérilleros qui se sont infiltrées du Nord sont des Sud-Vietnamiens qui avaient dû se retirer au nord de la frontière d'armistice à la fin de la guerre d'Indochine en 1954 ».

Le même texte commente une analyse faite par de hauts fonctionnaires des Etats-Unis qui en viennent à la conclusion que la Chine n'a aucune velléité de commettre des actes d'agression. En fait, le refus que marque la Chine d'être entraînée dans une guerre au sujet du Vietnam a été maintes fois commenté dans la presse américaine — souvent en y faisant des gorges chaudes au sujet de sa « faiblesse » et de sa « lâcheté ».

Avant de parler de l'« agression » nord-vietnamienne, il faudrait éclaircir les trois faits suivants :

1. Il n'y a jamais eu de preuve que plus d'une infime quantité d'armes ont été livrées au Sud, et le nombre de Nord-Vietnamiens qui se sont infiltrés au Sud a toujours été infiniment moindre que le nombre de « conseillers » américains.

2. Le Nord et le Sud-Vietnam sont des entités territoriales artificielles qui ont vu le jour à la suite d'accords qui ne devaient durer que deux ans et qui stipulaient que la frontière provisoire n'avait aucun caractère permanent. Si cette frontière subsiste encore, c'est à cause du refus des Etats-Unis et du gouvernement fantoche du Sud-Vietnam de permettre une réunification du territoire par le truchement d'une élection nationale — refus qui s'inscrit en violation directe des accords de Genève de 1954. La frontière provisoire n'a plus aucune valeur légale, et la guerre est devenue une lutte pour l'indépendance nationale, et contre l'intervention étrangère.

3. Depuis sa création, le gouvernement du Sud-Vietnam a tout fait sauf de déclarer la guerre au Nord. A maintes reprises, il a violé l'espace aérien et les eaux territoriales; avec l'aide des Etats-Unis, il a entraîné puis dépêché des troupes spéciales qui se sont infiltrées au Nord.

4 — LES ÉTATS-UNIS PROPOSENT DES DISCUSSIONS SANS CONDITIONS

Le monde entier s'est élevé contre les actes des Américains au Vietnam. La volte-face apparente que présageait le discours du président Johnson le 7 avril 1965 proposant des « négociations sans conditions » au Nord-Vietnam, a eu momentanément valeur de propagande. Mais depuis lors, les Etats-Unis ont accéléré l'« escalade » de la guerre, dépêchant au Vietnam des milliers de troupes supplémentaires (qu'on cesse d'affubler de l'euphémisme de « conseillers »), et multipliant les raids aériens au Nord et au Sud-Vietnam. D'influents critiques du gouvernement américain aux Etats-Unis mêmes en déduisent que l'offre des négociations n'était que « pure tricherie verbale destinée à apaiser les critiques des *fomentateurs de la paix* au pays et à l'étranger ». (cf *New York Times*, 25 avril 1965)

Toute analyse objective de l'attitude américaine en vient à la même conclusion gênante. L'offre du président Johnson a été faite en fonction de la conviction qu'on a que « le Nord-Vietnam a attaqué la nation indépendante du Sud-Vietnam ». Or, cette conviction est tout bonnement fausse. Le gouvernement du Sud-Vietnam n'est pas indépendant. C'est une création américaine qui ne saurait se maintenir en place une semaine, n'était l'appui militaire des Etats-Unis. Ce gouvernement combat, non contre le Nord-Vietnam, mais contre le Front national de libération, lequel est, de fait, le gouvernement réel du pays dont il contrôle, d'ailleurs, une vaste partie du territoire.

Parlant au Sénat des Etats-Unis, le 7 avril dernier, le sénateur Wayne Morse a dit : « On me dit que si une élection était tenue aujourd'hui (au Vietnam), Ho Chi Minh serait sans aucun doute élu président du Nord et du Sud-Vietnam, tout comme il l'aurait été en 1956, quand les Etats-Unis se sont opposés à la tenue d'élections générales, comme le prévoyaient les accords de Genève. »

L'offre de négociations sans conditions contient des conditions qui ne sont pas acceptables. Le Nord-Vietnam ne peut pas arrêter l'agression au Sud, n'y ayant jamais eu part. Il ne peut empêcher le mouvement populaire qui se dresse contre le régime militaire américain au Sud-Vietnam, et ce, même s'il le voulait.

Toute offre sincère en faveur de négociations de paix devra être faite au Front national de libération, véritable adversaire dans cette guerre, mais le président Johnson a déclaré qu'il ne négocierait pas avec ce mouvement. Si les Etats-Unis sont vraiment désireux d'arrêter la guerre au Vietnam, ils n'ont qu'à mettre un terme à leur participation militaire, et à faire en sorte que le peuple sud-vietnamien négocie un règlement de paix, libre de toute ingérence de l'extérieur.

CONCLUSIONS

1. Il n'existe aucun fondement moral ni légal qui permette d'étendre la guerre civile au Sud-Vietnam en se portant à l'assaut d'États voisins.

2. Il n'existe aucun fondement moral ni légal qui justifie au Sud-Vietnam le maintien, par les États-Unis, d'un régime dont l'autorité ne s'étend qu'à une fraction de la population et grâce aux méthodes les plus vexatoires.

3. Notre groupe d'étude recommende, en conséquence, que l'opinion publique canadienne soit informée de telle sorte qu'elle endosse :

a. la politique que recommande le premier ministre du Canada, M. Lester B. Pearson, dans un discours qu'il a prononcé à la Société canadienne de New York le 5 mars 1965 :

« *Aujourd'hui, a dit M. Pearson, le but de la communauté internationale doit être d'assurer au Sud-Est asiatique des conditions qui, moyennant contrôle, supervision et appui efficace d'une police internationale, permettent aux Etats de ce secteur de concevoir et d'appliquer leur propre politique sans aucune ingérence de la part d'un voisin ou d'une puissance étrangère.* »

b. la déclaration de principe de l'Association mondiale des fédéralistes qui, le 5 mars 1965, a stipulé :

« L'extension des hostilités au Vietnam menace la paix du monde et fait se dresser le spectre d'une troisième guerre mondiale. Ce qui se passe actuellement au Vietnam constitue un autre exemple d'un recours à la force par des pays en conflit, recours qui découle de l'absence d'un système efficace de sécurité mondiale, et d'un dispositif propre à imposer la loi internationale. »

L'Association recommande :

1. que la Conférence de Genève de 1954 — responsable du partage du Vietnam — soit de nouveau convoquée dans le but d'aménager un cessez-le-feu et de rechercher une solution politique de manière à protéger de toute ingérence extérieure les diverses entités politiques du Sud-Est asiatique.

2. que le conflit vietnamien devienne du ressort des Nations Unies dont les observateurs auraient pour fonction de jouer le rôle vital de garants de tout accord auquel parviendra la Conférence. ★

(traduit de l'anglais par J. P.)

Hanoï, 16 juin '65 (AFP) — Quatre-vingt-deux malades tués, trente autres blessées et plus de cinquante locaux détruits, ou gravement endommagés, tel est le bilan du raid que l'aviation américaine a exécuté le 13 juin sur le sanatorium de lépreux de Quynh Lap au Nord-Vietnam, annonce l'agence nord-vietnamienne d'information.

Pendant le bombardement, il y avait dans ce sénatorium de lépreux — le plus grand établissement de cette espèce au Nord-Vietnam — 2,000 malades en traitement, affirme l'agence qui souligne qu'en bombardant sauvagement l'hôpital, les « maraudeurs » de l'air américains ont commis un nouveau crime qui a révolté profondément le peuple vietnamien.

● ● ●

Quel est donc ce système qui fait que des hommes qui sont bons en soi en viennent à prendre de pareilles initiatives? Quel est donc ce système qui fait que les Etats-Unis se croient justifiés de s'emparer des destinées du peuple vietnamien et de les monnayer frauduleusement à ses fins? Quel est donc ce système qui dépossède tout un peuple pourtant fort éloigné de la prospérité américaine? Quel est donc ce système qui engendre partout de terribles bureaucraties sans visage pour lesquelles le peuple doit vivre et peiner? Quel est donc enfin ce système qui place constamment les valeurs matérielles au-dessus des valeurs humaines, et qui, pourtant, persiste à se dire libre et à s'attribuer le rôle de gendarme de la planète...?

Plus nous examinons ce que ce pays (les USA) fait et projette de faire au Vietnam, plus nous sommes amenés à croire avec le sénateur Wayne Morse (démocrate de l'Oregon) que les Etats-Unis constituent peut-être de nos jours la plus grande menace à la paix dans le monde...

Paul Potter, président de « Students for a Democratic Society », à l'occasion de la marche sur Washington, le 17 avril 1965.

●

THÉÂTRE ET SOCIÉTÉ À MONTRÉAL

par *Yerri KEMPF*

LE théâtre joue dans notre société la plupart du temps un rôle de divertissement. Il faut d'ailleurs tout de suite noter qu'il ne concerne d'une façon générale qu'une minorité qui se recrute presque exclusivement dans le milieu bourgeois. Si on examine les quelque cent soixante-dix spectacles qui ont été présentés au cours des cinq années écoulées, on ne peut manquer d'être frappé par quelques évidences. Tout d'abord, le théâtre s'est bien implanté dans notre ville et sa croissance continue devrait rassurer les plus pessimistes. Non seulement le nombre de troupes a augmenté, mais le rythme des productions s'est intensifié. L'exemple le plus remarquable nous est proposé au Théâtre Stella où la troupe du *Rideau Vert* assure neuf mois de spectacles sans interruption. Si nous jetons maintenant un coup d'oeil du côté des triomphes au point de vue public, la palme revient indiscutablement à Gratien Gélinas dont le « *Bousille et les Justes* » a attiré quelques 131,000 spectateurs ! De son côté, le *TNM* a connu des jours fastes : 59,551 spectateurs, grâce au « *Dindon* » de Georges Feydeau. Enfin, tout récemment, les « *Beaux Dimanches* » de Marcel Dubé ont été applaudis par 54,000 spectateurs. Il s'agit là, bien entendu, de réussites exceptionnelles. En gros, les habitués du théâtre peuvent s'estimer entre dix et trente mille, en notant que ce dernier chiffre se trouve rarement atteint. Une remarque s'impose au sujet de cette catégorie de spectateurs : ceux-ci aiment le théâtre confortable. D'ailleurs les deux-tiers du répertoire représenté appartiennent à ce type de théâtre, lequel peut être aussi bien signé Molière, Claudel ou Roussin. Une quarantaine de pièces, relevant de l'avant-garde, ont été vues en moyenne par deux à trois mille fervents. Ce théâtre-là est d'ailleurs l'apanage de nos deux troupes d'amateurs : Les *Apprentis-Sorciers* et les *Saltimbanques*. Les comédiens professionnels de l'*Egrégore* parviennent difficilement à concilier leur goût pour l'avant-garde et les impératifs du tiroir-caisse. Enfin, dernière observation : l'apport canadien ne représente pas un dixième de l'ensemble de la production.

Apprendre à rire

Je sais que pour beaucoup de nos « chers intellectuels », il est de bon ton de mépriser le théâtre. Ces gens-là méconnaissent son rôle civilisateur. Eux-mêmes pourraient pourtant y apprendre le sens de l'humour dont ils sont trop souvent dépourvus. Hé oui, le théâtre est aussi une école de vie ! On apprend à vivre au théâtre et, dans cette optique-là, je considère l'exemple du « boulevard » particulièrement utile dans notre bonne ville, ne serait-ce que pour faire triompher une certaine légèreté. L'art du dialogue, le don de savoir parler avec grâce des choses les plus graves, n'être dupe ni de soi, ni des autres, tout cela constitue les fondements du plaisir théâtral. Or, ne se plaint-on pas justement du manque d'échanges au Québec ? D'une difficulté de communiquer ? On a même pu parler de «soliloque de sourds-muets » à propos des Canadiens français ! Je suis persuadé que la fréquentation assidue des salles de théâtre aide à dégeler les gens. Allez donc assister à un entr'acte et vous verrez si les mots ne continuent pas de voler ! Sans oublier que l'audition d'un bon texte contribue à améliorer le niveau de la langue parlée, chose qui n'est pas non plus absolument inutile à Montréal, « deuxième ville française du monde » ! Je suis d'ailleurs persuadé qu'au cours des cinq années écoulées, la qualité et la quantité des mots échangés entre Montréalais a heureusement progressé, et que le théâtre y est pour quelque chose. Bien sûr, du côté de la frivolité, il reste du chemin à parcourir et nos intellectuels demeurent obnubilés par le fameux point Oméga. Mais Feydeau aidant, je ne désespère pas . . .

Les pièces canadiennes

Je notais plus haut que l'apport du crû ne constitue qu'un faible pourcentage (10%). Toutefois l'intérêt de cet apport est considérable. C'est en effet à travers les pièces des *Gélinas, Grandmont, Dubé, Perrault* et *Derome* entre autres, que se dessinent certaines constantes de l'âme

canadienne française. Avant de dégager quelques-unes de ces caractéristiques, il convient de signaler l'absence de tout Anglo-Saxon à l'intérieur de l'univers dramatique de toutes ces pièces. Cette absence est déjà hautement significative. Ne peut-on pas y lire l'aveu naïf qu'on refuse une certaine réalité par trop désagréable ! Le théâtre devant être prise de conscience, il apparaît donc d'emblée que nos dramaturges n'endossent qu'une partie du monde dans lequel ils vivent . . . ce qui rend à toutes fins pratiques cette prise de conscience partielle et insuffisante. J'ai essayé de décrire dans un article antérieur, paru dans *Cité Libre* de mars dernier, la structure sociologique de la collectivité québécoise et j'ai utilisé, pour ce faire, l'image de la pyramide tronquée. Cette image symbolique ne traduit pas seulement un phénomène historique, mais comporte, en outre, des implications psychiques. Ainsi, le fait de ne pouvoir accéder au sommet de la pyramide, entraîne une dévirilisation collective. Aussi, ne faut-il pas s'étonner d'entendre le *Dupressin* de *Gilles Derome* nous confesser: « Mon Dieu qui m'avez créé dépressif et aboulique, je n'attends plus rien de vous. J'accepte tout à l'avance comme dans un mariage. Faites que je rencontre un être faible et bête, comme moi, et laid . . . et qui m'aime . . . Mea culpa, mea culpa, mea culpa . . . » Nous retrouvons cet homme marié et père de famille dans le « *Simple Soldat* (Dubé). Voici comment le juge son fils Joseph : « C'est ça ! Va te coucher avec la grosse Bertha. Ça fait vingt ans que tu couches avec elle pis que tu ne l'aimes pas . . . Tu l'as mariée parce que t'étais pas capable de rester tout seul, parce que t'étais lâche . . . » Ses propres propos confirment sa profonde veulerie : « Je m'en sacre ! (On vient de réduire son salaire) Du moment qu'ils m'ont pas jeté dehors, je suis content . . . Prends les choses comme moi, Joseph. Essaye de te soumettre un peu. T'as pas la tête à Papineau . . . » Et à son tour, Joseph — « qui n'a pas la tête à Papineau » — fait son autocritique : « Mais, ouvre-toi donc les yeux, toi aussi ! Je sais rien faire, j'ai jamais rien appris ! La « Business », les chiffres, le commerce, je connais rien là-dedans. Tout ce que j'ai, c'est mes deux mains. Rien que ça, le père, pas d'autres choses . . . » Ce qui est encore plus grave, c'est que l'élève brillant tourne mal et devient un raté chez *Laurendeau (Deux femmes terribles)* comme chez *Carrier-Grandmont (La soif d'aimer)*, tandis que chez *Françoise Loranger (Une maison, un jour)* il refuse le combat quotidien et se retire dans sa tour d'ivoire. Par contre les quelques hommes qui ont réussi dans les affaires se révèlent d'insupportables bonhommes, pleins de leurs gros sous, prétentieux, cyniques, cocus, et ceci, aussi bien dans « *Bousille et les Justes* » (Gélinas) que les « *Beaux Dimanches* » (Dubé); « *Une maison, un jour* » que « *Deux femmes terribles* » (Laurendeau). J'ajoute que dans cette dernière pièce, il y a tout de même un homme qui semble avoir vaincu ses complexes : Jean. Seulement voilà : il a quitté le pays et vit en Afrique !

Une certaine réalité

Il est évident que la jeune Québécoise peut difficilement idéaliser de pareils hommes. Elle se définit : « Je suis une île sur la mer et quand je parle personne ne peut m'entendre ! » *(Au coeur de la rose)* Aussi ne faut-il pas s'étonner si l'héroïne de *Pierre Perrault* s'amourache d'un marin de passage. Ce recours à l'étranger est un véritable réflexe conditionné que nous retrouvons tour à tour dans « La Soif d'Aimer » et dans « *Le Cri de l'Engoulevent* » *(Dufresne)*. Bien entendu l'épanouissement sexuel entre cet homme castré et cette femme bovarysante n'est guère possible. C'est *Roger Huard* qui en apporte le maladroit témoignage dans son psychodrame « *Pile* ». Nous nous trouvons là en présence d'une projection clinique qui étale au grand jour la peur du sexe; « Tu n'auras pas alors à subir ce mâle infect » ! Et la pièce s'achève par une sorte de carnaval sado-masochiste sur lequel plane la menace d'une fin du monde, c'est-à-dire que nous débouchons en plein délire schizophrénique. Echouant sur le plan dramatique, cette tentative n'en est que d'autant plus significative, puisque le refus de réel s'y trouve exacerbé et se transforme en névrose !

Bien entendu le refuge dans la folie ne peut être une solution collective et il devient urgent de réaliser une prise de conscience totale et libératrice, afin de pouvoir assumer la réalité et ensuite la dépasser. En un certain sens, c'est à quoi s'emploie *Marcel Dubé*. Il y a dans ses pièces un réel souci de reconnaître le mal, de l'inventorier et même d'en chercher les causes. Ainsi *Florence* dit à son père : « Regarde, papa, regarde tout ce qu'il y a autour de nous autres. Regarde les meubles, les murs, la maison : c'est laid, c'est vieux, c'est une maison d'ennui. » Après cette cruelle description, la jeune fille poursuit : « T'as pas réussi à être propriétaire de ta propre maison en trente ans. T'es resté ce que t'étais : un p'tit employé de compagnie qui reçoit une augmentation à tous les cinq ans . . . » Et enfin elle tire une leçon de tout ça : « Je veux mieux que ça. Je veux plus que ça. Je veux pas d'un homme qui va se laisser bafouer toute sa vie, qui ne fera jamais de progrès . . . » Cette volonté d'échapper au cycle infernal du « *Simple Soldat* » manque assurément de clairvoyance et Dubé n'a pas encore réussi à prendre conscience des causes profondes du Mal. *Florence* reproche en somme à son père de ne pas lui avoir offert une certaine aisance matérielle, comme si la solution du problème était d'abord d'ordre économique. Or voilà que dans les « *Beaux Di-*

manches », le même *Dubé* nous met en face d'un père qui a donné le luxe à sa fille et néanmoins celle-ci le renie et le méprise ! Nous sommes plongés là au coeur du débat. C'est une vision du monde qui se trouve remise en question et ce n'est pas par hasard que notre auteur a éprouvé le besoin de nous infliger — sans que cela se justifie dramatiquement — son sermon séparatiste, lequel malgré sa faiblesse d'écriture a obtenu chaque soir de violents applaudissements de la part du public... Nous surprenons à cette occasion la catharsis en pleine action et découvrons le rôle social du dramaturge. Au lieu de refuser la réalité qui l'entoure, comme le font un certain nombre de nos intellectuels européanisés, *Dubé* l'affronte avec l'aveugle volonté d'y apporter lumière et progrès.

Ce rapide survol de la production canadienne récente fait apparaître le lien authentique, plus ou moins conscient, qui existe entre l'invention dramatique et le milieu canadien-français. J'excepte de ce phénomène *MM. Toupin* et *Languirand*, lesquels, l'oeil fixé sur d'illustres modèles qu'ils tentent vainement d'égaler, composent des textes sans racines et par là même sans véritable intérêt. Ceci dit, il me semble donc évident que dans son ensemble le théâtre joue son rôle et que ce rôle est loin d'être négligeable. ★

UNE MAISON, UN JOUR

de Françoise Loranger

ÉLOGE DE LA TENDRESSE

par Maurice BLAIN

« C'est par là qu'il faut commencer, j'imagine, pour savoir qui tu es, et le devenir... Comment faire autrement si l'on veut un jour comprendre quelque chose à quelque chose ? »

Le plaisir de lire UNE MAISON, UN JOUR, un plaisir de qualité que je n'avais pas éprouvé depuis longtemps, m'a un peu consolé d'avoir manqué, à la scène, la première pièce de Françoise Loranger. Ce théâtre résiste admirablement à l'examen de la lecture. Il résiste même si bien que le texte écrit, pourtant vif et spontané, appelle et préfigure sa représentation, et que le dialogue, en instance d'un supplément de vie, annonce déjà le pouvoir de l'art qui à la scène pourra l'incarner, l'animer et l'accomplir en plénitude.

Et cependant, ce théâtre demeure très éloigné du souci de littérature. À la relecture, on est séduit par la simplicité, par la banalité de son langage. Curieux paradoxe d'une oeuvre qui est affranchissement du silence, le drame nait et progresse non pas surtout par la révélation de la parole — par quoi il nous ressemble et nous appartient — mais par la crise des rapports entre les personnages. La valeur des silences de l'écriture ne tient pas à la pauvreté de l'expression, mais à l'intensité de la vie qui éclate. Au lieu

de symboles, une réalité immédiate et nue ; au lieu de significations exemplaires ou de jugements prophétiques, un univers sensible de lutte sourde entre des hommes et des femmes affrontés dans l'incertitude. Pour eux, la vérité jaillit plus violemment de ce qu'ils sont que de ce qu'ils disent. À la scène, le regard doit l'emporter sans cesse sur la parole.

Certes, cette histoire de famille prépare la conscience d'un déchirement et annonce la fin d'une époque. Une certaine société et une certaine famille sont parvenues à la phase de décadence intérieure, et avec elles des valeurs, encore magiques, d'unanimité dans le confort, de respectabilité dans le mensonge, de moralisme dans la résignation, ces refuges, refuges et alibis, de l'individu contre la vie. Mais le destin singulier des personnages mis en question dans la démythification d'un salut collectif qui n'épargne plus personne — la maison qu'on déserte comme un navire qui sombre, et qui déjà retentit du fracas des démolisseurs — ce destin commence à se jouer au hasard d'un événement qui ressemble à une fatalité trop longtemps contenue, et comme inscrite dans une fausse trêve avec la vie depuis toujours suspendue.

UNE MAISON, UN JOUR, quelle admirable et tragique litote ! Ce qui était durée apparente est tout à coup confronté au temps réel. Les idées, les structures, les préjugés, les habitudes, la bonne conscience, la sécurité, tout cela renversé par l'histoire imprévisible qui sourd de l'homme. De l'homme qui pressent la mort, qui est traversé par la passion, qui mesure la médiocrité de son existence. Dans cette brève chronique, Françoise Loranger excelle à saisir le caractère d'universelle tragédie des petits drames particuliers, du refus et de la lucidité, de l'intérêt et de la passion, de l'inconscience et de la peur. Pathétique corrida de chaque personnage après sa vie. Jour de vérité qui se lève dans l'opacité de la contradiction où chacun doit choisir de se connaître, de s'accepter, d'être seul et peut-être d'être libre.

Dans son extrême discrétion, et l'impuissance panique à communiquer qu'elle exprime, cette oeuvre ne progresse que par le retentissement de l'événement, qui distingue la simple existence de sa dimension dramatique. Ici comme dans la vie, il faut surmonter l'angoisse de ne pas comprendre. Catherine, Michel, Dominique, Daniel ont tous peur de la vérité. Seule Nathalie la regardera en face pour la projeter ensuite sur la peur des autres.

En simplifiant ses thèmes, il serait aisé de réduire UNE MAISON, UN JOUR à un procès de nous-mêmes. Procès de l'immobilité et du refus dans un monde en état de conversion, procès du monolithisme des idées et des sentiments devant le progrès et l'incertitude, procès surtout d'une certaine démission de l'individu qui sécurise dans la collectivité son indifférenciation et son désarroi. « . . . Je n'ai rien à transmettre aux autres, avoue Michel, hormis un doute sans fin des valeurs qu'on nous impose ! Et qui m'écouterait dans un milieu aussi assoiffé de certitudes rassurantes ? Je cherche, Catherine, je cherche encore ma propre voie, mon chemin, ma route ! Je suis toujours dans la nuit et je ne comprends rien à rien, comment veux-tu que j'apporte quoi que ce soit aux autres ? » Cette profonde culpabilité dans le doute pourrait peindre assez fidèlement une race spirituelle que nous n'avons pas encore cessé d'être . . .

Mais le théâtre n'est pas l'essai. Et la réflexion du personnage n'atteint jamais que luimême. Françoise Loranger, qui s'y connaît en vérité du langage humain, n'a pas écrit cette pièce pour juger, mais pour comprendre, pour expliquer, mais pour aimer ces hommes et ces femmes divisés entre une fidélité impossible et une difficile acceptation. UNE MAISON, UN JOUR est étranger à l'esprit de thèse parce qu'il vit d'espoir et de sympathie. Ce drame n'est ni optimiste, ni pessimiste, il est tragique. Ces personnages ne sont ni condamnés, ni sauvés, ils sont fraternels. La souffrance est passée par là, et avec elle l'obscur pressentiment d'une fêlure. « J'ai si souvent l'impression, dira Dominique, que c'est le quotidien qui est une évasion, et que la réalité est ailleurs . . . »

Lucidité du coeur, chez Françoise Loranger, qui assume en chaque homme son mystère et sa liberté, et donne à chaque personnage son identité, sa diversité, sa responsabilité, sa chance de salut. Le grand-père acceptera de regarder la mort avec dignité, et Dominique et Michel, d'avoir manqué leur vie pour sauver le couple;

Catherine choisit de ne pas comprendre pour avoir raison de vivre, et Daniel et Nathalie, de souffrir pour tenter d'être heureux. Infinies contradictions du destin humain, invinciblement engagé dans la poursuite aveugle de la joie ou de la déception du bonheur ? Il est frappant que ce soient les femmes, Catherine et Nathalie, qui conduisent ici cette poursuite. Faut-il y reconnaître l'atavisme de notre idiosyncrasie collective qui ferait de la Femme le personnage fort du couple humain, ou une sagesse plus profonde de l'instinct, une faculté de passion qui spontanément l'avertit du vivant ? UNE MAISON, UN JOUR ne se soucie guère de la fidélité à un type de femme hérité de notre imagerie intellectuelle ; il l'a créée vraie plutôt que ressemblante.

À travers les fuites et les révoltes, les ambitions déçues et les défaites fécondes, et au-delà de l'incertitude jamais apaisée de sauver ou de perdre une vie, sa vie, Françoise Loranger a formé un pari : celui d'un accord possible avec soi-même, et d'un consentement à l'humaine condition dans la foi et la recherche passionnée de son salut personnel. Un cri continu accompagne UNE MAISON, UN JOUR, et c'est le cri de la tendresse.

Ce cri est encore solitaire dans notre littérature. ★

M. B.

●

PIERRE BOUCHER

écrivain canadien (1664)

EN plus de commémorer le centenaire de la Confédération canadienne, 1967 marquera le tricentenaire de la fondation de Boucherville, une petite ville de la rive sud du Saint-Laurent, à quelques milles au nord de Longueuil.

L'événement n'aurait eu sans doute qu'un caractère purement local, n'eût été le dynamisme et l'audace de l'animateur et cinéaste Charles Desmarteaux qui a groupé une équipe d'historiens, de naturalistes, de linguistes et de bibliophiles pour rééditer, en *fac simile,* l'« Histoire véritable et naturelle des moeurs et productions du PAYS de la Nouvelle-France vulgairement dite le CANADA » que Pierre Boucher, le fondateur de Boucherville, faisait paraître à Paris et dédiait à « Monseigneur Colbert, conseiller du Roy en tous ses Conseils », en l'an de grâce 1664.

Il s'agit de la septième édition (1964) d'un texte devenu rare en bibliothèque, les éditions antérieures s'échelonnant comme suit : 1664 (Paris), 1849 (Québec), 1850 (Montréal), 1882 (Montréal), 1883, traduction anglaise (Montréal), 1896 (Ottawa, Toronto, Londres).

C'est un *fac simile* (techniquement parfait) de l'édition originale conservée à la Bibliothèque de Montréal que reproduit la septième édition — un fort volume de 400 pages qui comprend, en outre, des présentations et des notes historiques par Marcel Trudel et Mgr Albert Tessier, des notes bibliographiques de Marie Baboyant et de Roland Houde, des rééditions de documents par Benjamin Sulte, Léon Pouliot s. j. et Léopold Desrosiers, une appréciation littéraire fort juste de Séraphin Marion, une trop courte mais fort bonne étude linguistique de Gaston Dulong et une volumineuse étude sur « Pierre Boucher, naturaliste et géographe » par l'éminent professeur Jacques Rousseau.

L'intérêt premier de ce beau volume (dispendieux hélas), réside, sans conteste, dans le texte même de Pierre Boucher — un texte qu'on ne peut pas ne pas lire d'une seule foulée tant est grand le plaisir de découvrir un écrivain qui s'est probablement ignoré lui-même, mais qui trouve le tour de capter l'attention de son lecteur de la première à la 168ème page de son « Histoire ».

On n'en croit pas ses yeux. Un simple colon de la Nouvelle-France qui a quitté sa Mortagne natale, dans le Perche, à l'âge de douze ans, pour venir s'établir, avec sa famille, en Iroiquoisie canadienne, et qui écrit dans un style que ne désavoueraient guère La Bruyère, La Rochefoucauld, voire Molière, ses contemporains. Son but n'est pourtant pas de faire oeuvre littéraire. Il cherche, tout simplement, à persuader « Monseigneur Colbert » de l'urgence qu'il y a, pour la France, d'envoyer au Nouveau-Monde des gens qui « feroient bien mieux icy qu'en France, pourueu qu'ils ne fussent pas paresseux », et qui « ne manqueoroient pas icy d'empoy, ne pourroient pas dire ce qu'ils disent en France, qu'ils sont obligez de chercher leur vie, parce qu'ils ne trouuent personne qui leur veuille donner de la besogne . . . »

Persuadé que son pays d'adoption est le plus beau qui soit, Pierre Boucher se fait spontanément propagandiste pour parler de la Nouvelle-France, de ses arbres, ses animaux, ses poissons, ses possibilités agricoles, les sauvages qui y vivent, etc. Son récit est tout farci d'anecdotes et de références précises. Le terme pittoresque et la tournure heureuse viennent tout naturellement. Parlant de l'orignal, « le plus commun & le plus universel de tous les Animaux de ce pays », il note : «L'on dit que la corne du pied gauche est bonne pour le mal caduc ». Parlant du castor dont « c'est le grand traffic de ce Pays-icy », il note : « les testicules sont recherchez par les Apoticaires ». Et les grenouilles, ah oui, il y en a qui sont « aussi grosses que le pied d'un cheval, qui sont vertes, et se trouvent sur le bord du grand fleuve ». Ces grenouilles géantes « meuglent le soir comme un boeuf, et plusieurs de nouueaux venus y ont esté trompez, croyans entendre des Vaches sauuages : ils ne vouloient pas croire quand on leur disoit que c'estoit des grenouilles, on les entend d'une grande lieuë. Les Sauuages, Hurons, les mangent, & disent qu'elles sont fort bonnes ».

Je me range d'emblée de l'opinion de Séraphin Marion qui classe Boucher parmi les grands « primitifs de notre littérature et qui, parlant de son style, écrit : « cette langue encore rude mais franche et d'un contour précis dénote les qualités innées d'un littérateur auquel les circonstances n'auront pas permis de développer un talent en herbe ».

La septième édition de ce texte en tout point remarquable s'agrémente d'une étude volumineuse de Jacques Rousseau, professeur d'ethnobiologie et chargé de recherches au Centre d'Etudes nordiques de l'université Laval. Cette étude, fort documentée, couvre les 138 dernières pages du volume, et atteste d'une somme considérable de recherches dans le domaine des sciences naturalistes.

Hélas, nous vivons à une époque où seules les oeuvrettes dites « de fiction » s'arrogent le privilège d'être signalées, par les critiques à la mode, à l'attention du grand public. Il existe de grands chercheurs au Canada qui travaillent dans l'ombre et qui publient, dans le vide, des oeuvres que presque personne ne signale. Pourtant, le Canada français cherche à se purger de toutes ses aliénations. Il n'a pas encore réussi à se purger de l'aliénation littéraire.

En attendant que cette salutaire purgation se fasse, signalons donc l'étude de Jacques Rousseau à l'attention de tous ceux que la botanique et l'ethnologie canadiennes intéressent. Ils passeront, en compagnie de ce savant, des heures instructives et fort agréables.

On chuchotte, à droite et à gauche, que Jacques Rousseau est un peu l'instigateur de la réédition de l'« Histoire » de Pierre Boucher. Il faut lui savoir gré, à lui, ainsi qu'à M. Desmarteau, d'être à l'origine de la plus importante initiative littéraire et scientifique au Canada français en 1964. ★

Jean PELLERIN

Pour être sûr de ne pas manquer un seul numéro de

CITÉ LIBRE nouvelle série, ON S'ABONNE

BULLETIN D'ABONNEMENT

À remplir et à adresser à : **CITÉ LIBRE, 5090, avenue Papineau, Montréal 34 – Tél. 526-3361**

Veuillez, s.v.p., recevoir du soussigné la somme de

☐ $ 3.50 pour un abonnement ordinaire d'un an à Cité Libre
☐ $ 5.00 pour un abonnement de soutien d'un an à Cité Libre
☐ $10.00 pour un abonnement de **soutien spécial** d'un an à Cité Libre
SPÉCIAL ☐ $18.00 pour la **collection complète** de la nouvelle série (encore quelques-unes seulement de disponibles), de janvier 1960 à décembre 1965, soit 6 années. Prix régulier $21.00

Au nom de ....

Adresse ....

....

☐ CADEAU
s.v.p. adressez à l'abonné une carte avec mes voeux.

Signé ....

....

Soussigné ....

Adresse ....

....

Complétez votre collection

ANCIENS NUMÉROS DE "CITÉ LIBRE" DISPONIBLES

PREMIÈRE SÉRIE

Nos 1 à 23 disponibles à l'exception des nos 1, 2, 3, 4, 5, 7, 11 et 22 épuisés. $0.50 chacun

NOUVELLE SÉRIE

Du numéro 24 au numéro 74 : $0.35 chacun.
A partir du No 75, mars 1965 : $0.50 chacun.

931 RUE PRATT
MONTREAL 8 PQ CAN





PROGRAMME DE PUBLICATIONS
de la
COMMISSION DU CENTENAIRE

SUBVENTIONS AUX AUTEURS ET ASSOCIATIONS

La Commission du Centenaire annonce un programme d'aide aux auteurs canadiens destiné à encourager la publication d'ouvrages canadiens à l'occasion du centenaire de la Confédération. Ce programme sera réalisé en collaboration avec le Conseil des arts du Canada et la Fondation canadienne.

La préférence ira normalement aux ouvrages traitant des arts, des sciences sociales ou des lettres, ou exceptionnellement, se rattachant à d'autres disciplines.

Les subventions ne dépasseront pas $5000 par auteur.

L'ouvrage devra être édité au Canada avant le mois de septembre 1967. Les auteurs doivent avoir résidé au Canada depuis 1962, être citoyens canadiens ou représenter des associations canadiennes.

Les demandes seront reçues et évaluées par la Commission jusqu'au 1er janvier 1966.

De plus amples renseignements et des formules de demande peuvent être obtenus en s'adressant à:

Commission du Centenaire,
Programme de publications,
Case postale 1967, Ottawa, Ontario.